

Jennifer Febvay

M2 Journalisme international

Promotion Jean-Marc Michel



Mémoire de fin d'études

**« Comment le journalisme, à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, peut-il
contribuer à la démocratie ? »**

Tuteur universitaire :

Yasmina Touaibia

L'École du Journalisme de Nice

Année universitaire 2018-2019

Jennifer Febvay

M2 Journalisme international

Promotion Jean-Marc Michel



Mémoire de fin d'études

**« Comment le journalisme, à l'ère du numérique et des réseaux sociaux, peut-il
contribuer à la démocratie ? »**

Tuteur universitaire :

Yasmina Touaibia

L'École du Journalisme de Nice

Année universitaire 2018-2019

Synopsis :

« Je redoute trois journaux plus que cent mille baïonnettes », disait déjà Napoléon Bonaparte il y a plusieurs siècles de cela, conscient du pouvoir des médias. À en croire sa définition, le métier de journaliste consiste à chercher l'information puis à la transmettre en toute objectivité à la population. Considérée comme le quatrième pouvoir grâce à ses enquêtes et sa plume critique, la profession a su inspirer confiance et gagner en influence. Sa principale force vient de son influence sur l'opinion publique. Il est alors légitime de se demander : journalisme et démocratie sont-ils liés ? Le journalisme, dans son plein exercice, peut-il contribuer, d'une quelconque manière, à la démocratie ? À première vue, la réponse semble plus ou moins acquise. Le général de Gaulle, lors de la Seconde guerre mondiale, n'a-t-il pas passé son fameux « appel du 18 juin » non sans impact sur le déroulement de ce conflit, sur les ondes de la *BBC*, radio britannique plus que reconnue au Royaume-Uni. Le journalisme, en remplissant sa mission d'information, donne aux citoyens les moyens de se conforter dans leurs opinions ou, à l'inverse, des raisons pour se révolter. Médias et démocratie sont interdépendants et indissociables. Mais tout n'est pas si évident. Les politiques peuvent parfois, à l'inverse, s'approprier les médias et en faire de véritables alliés et instruments de diffusion de leur message. Parallèlement, le pouvoir détient une certaine main mise sur les médias. Il est donc intéressant de voir comment les médias - et plus largement le journalisme - peut-il contribuer (ou non) à la démocratie et à quelles contraintes ces derniers sont-ils confrontés.

« I fear three newspapers more than a hundred thousand bayonets », already said Napoléon Bonaparte centuries ago, aware about the power of media. According to his definition, journalism consists of seeking information and then transmitting it objectively to the people. Considered the fourth power through his investigations and his critical pen, the profession has been able to inspire confidence and gain influence. Its main strength comes from its influence on public opinion. It is therefore legitimate to ask : Are journalism and democracy linked? Can journalism, in its full exercise, contribute in any way to democracy ? At first, the answer seems to be clear. General de Gaulle, during the Second World War, did he not pass his famous « appeal of the June 18th » not without impact on the progress of this conflict, on the *BBC*, the British radio more than recognized in the United Kingdom. Journalism, in fulfilling its mission of information, gives citizens the means to consolidate their opinions or, conversely, reasons to revolt. Media and democracy are interdependent and inseparable. But it's not all that obvious. Politicians can sometimes, conversely,

take ownership of the media and make them true allies and instruments for spreading their message. At the same time, power has some control over the media. It is therefore interesting to see how the media - and more broadly journalism - can contribute (or not) to democracy and what constraints they face.

Sommaire

Introduction et présentation du contexte [p. 8]

Présentation des deux cas d'études : l'Angleterre et l'Algérie [p. 13]

Le Royaume-Uni [p. 13]

Histoire des médias au Royaume-Uni et liberté d'expression

À qui appartiennent les médias au Royaume-Uni ?

Contexte légale d'exercice de la profession

L'Algérie [p. 25]

Histoire des médias en Algérie de l'ère coloniale à nos jours

À qui appartiennent les médias en Algérie ?

Contexte légale d'exercice de la profession

1. Politiques et journalistes : un jeu de pouvoir permanent [p. 40]

1. A / Au Royaume-Uni, la presse à scandale sévit comme quatrième pouvoir

1. B / En Algérie, Internet et les réseaux sociaux pour détourner (tant bien que mal) la censure

2. Les contraintes économiques [p.47]

2. A / Au Royaume-Uni, la presse locale et le journalisme d'investigation font les frais d'un contexte économique tendu

2. B / En Algérie, le pouvoir garde sa main mise sur les médias via les imprimeries et sociétés de publicité

Conclusion [p. 53]

Bibliographie [p. 57]

Introduction et présentation du contexte

Le 18 juin 1940, le général de Gaulle s'exprime sur les ondes de la radio anglaise *BBC*. Ce discours est un appel aux armes dans lequel le général encourage les français à ne pas cesser le combat contre le III^e Reich : « *Mais le dernier mot est-il dit ? L'espérance doit-elle disparaître ? La défaite est-elle définitive ? Non !* », assure-t-il. Bien que très peu entendu sur le moment, le texte est retranscrit dans la presse française le lendemain, notamment en une du *Petit Provençal* de son édition de Marseille, et diffusé par des radios étrangères. Aujourd'hui encore, il est considéré comme le texte fondateur de la Résistance française et en demeure le symbole. Le 2 septembre 1945, le Japon capitule, mettant un terme définitif à la Seconde Guerre Mondiale. La presse clandestine française a eu un rôle majeur dans l'unification de la Résistance. Leur contenu met en lumière les motivations de cette lutte, la nature du combat et sa nécessité. Dans son premier numéro de juillet 1941, le journal *Libération*¹ déclare le journal lui-même comme étant un acte et que la situation ne pourra changer que « *par l'action et dans l'action* ». Six mois plus tard, *Combat*² poursuivra dans cette lignée en donnant des « *consignes pour l'action* ». Dès lors, il n'est pas irraisonné de se demander quel rôle détient le journaliste, et donc plus largement le journalisme, dans son combat pour la démocratie ? Comment peut-il y contribuer ?

Le terme journalisme englobe toute activité consistant à « *recueillir, vérifier et commenter des faits pour les porter à l'attention du public dans les médias en respectant une même déontologie du journalisme*³ ». De nos jours est journaliste toute personne titulaire de la carte d'identité professionnelle, appelée plus communément carte de presse.

L'appellation démocratie désigne généralement un régime politique dans lequel le peuple est sujet et souverain à travers des représentants. Le mot démocratie vient du grec ancien *dēmokratía*, combinaison de *dēmos*, « territoire » puis « peuple », et de *kratein*, « commander ». Dans son célèbre discours, Abraham Lincoln, président des états-Unis de 1860 à 1865, qualifie ce mode de

¹ *Libération* était un journal français, diffusé entre 1941 et 1964. À ses débuts, journal clandestin de résistance Libération-Sud, le quotidien continue sa diffusion après la guerre. Le titre est repris en 1973 par Jean-Paul Sartre et Serge July, pour la création de leur journal

² Né pendant la Seconde Guerre Mondiale, *Combat* est un quotidien clandestin français. Il est diffusé entre 1941 et 1974. À sa cessation, une grande partie de sa rédaction fut à l'origine du *Quotidien de Paris*

³ Journalism (s.d.). Dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. [En ligne] <https://fr.wikipedia.org/wiki/Journalisme>, consulté le 12.04.2019

gouvernance comme étant « *le gouvernement du peuple, par le peuple, pour le peuple* ». Il s'agit de l'une des formules couramment reprise, notamment dans l'article 2 de la Constitution de 1958.

Comment le journalisme vient-il s'insérer dans ce système politique qu'est la démocratie et, à l'inverse, quel est le rôle de cette dernière dans l'émergence de médias libres ? Les implications réciproques de ces deux sujets d'étude paraissent, *a priori*, plutôt évidentes. En effet, il existe une relation symbiotique qui lie démocratie et médias libres : la première permet l'existence d'une certaine liberté d'expression pendant que les autres favorisent l'émergence et le développement de jeunes démocraties⁴. Il ne peut y avoir de démocratie sans liberté d'information.

Une telle conception du métier de journaliste résulte d'une croyance fortement ancrée dans la culture politique occidentale selon laquelle liberté d'expression et liberté de la presse et, d'autre part, la démocratie sont liées⁵. Les médias libres incarnent, bien plus que n'importe quelle autre institution, la liberté d'expression, paramètre indispensable au fonctionnement démocratique. De par ce fait, le moindre obstacle à cette liberté individuelle est reçu comme une atteinte, voire comme une menace à la démocratie. Dans une vision idéale, les médias constituent une sorte de « sphère publique », un lieu de réflexion empreint de transparence et de rationnel. Les médias libres et exempt de toute influence extérieure jouent le rôle d'un rouage fondamental dans ce système qu'est la démocratie.

À l'inverse, la censure et le contrôle des médias sont de mise dans tout régime autoritaire. Bon nombre de travaux sur le journalisme politique mettent en exergue une abondance de la propagande, la désinformation, les mises en scènes politiques et « l'information-spectacle » dans les médias, partout dans le monde⁶. Si l'on observe les deux Guerres Mondiales, la presse fût à la fois un outil de résistance mais aussi de propagande. Les exemples sont nombreux. Ce fut le cas, par exemple, au Bangladesh. En janvier 1975, à peine trois ans après la déclaration de l'indépendance, retour à l'autoritarisme. Un parti unique accompagné d'une nationalisation de tous les médias Bangladeshis sont instaurés. Ici, le lien entre régime autoritaire et médias est directement établi. Le journaliste Vincent Dacoury, qui a exercé en Côte d'Ivoire, dénonce une omerta sur les cas de violations des droits de l'Homme et témoigne de son expérience : « *Si tu ne veux pas assister à une*

⁴ Mahfuz A. (2005). « *Le droit d'informer* », chap. 15, p. 343, Boeck Supérieur

⁵ Gingras, A. (2009). « Médias et Démocratie Le Grand Malentendu », *Presse de l'Université du Québec*, p. 2

⁶ *Ibid.*

descente musclée d'une certaine soldatesque dans tes locaux, tu avais au moins le droit de garder le silence. Sinon, tout ce que tu dirais serait retenu contre toi ». Voici, pour n'en citer que quelques-uns. Ce contrôle médiatique se manifeste de manière plus flagrante dans des pays non-libéraux. C'est le cas notamment en Turquie, où journalistes et intellectuels sont emprisonnés et harcelés arbitrairement. Certaines personnes sont devenues des symboles de cette lutte, comme notamment Pinar Selek, sociologue, militante antimilitariste et féministe turque, actuellement en exil en France. Dans un article du 4 août 2017, le journal *Le Figaro* titre : « *La Turquie, «plus grande prison au monde pour les journalistes»* ». En juillet de cette même année, le journaliste français Loup Bureau venait ajouter son nom à la longue liste des journalistes emprisonnés en Turquie. Et pour cause, les ONG, telles que *Reporter Sans Frontières* (RSF) dénoncent régulièrement les écarts de la capitale turque, en matière de liberté d'expression. Le pays de Erdogan se retrouve en 157^e position au classement RSF de la liberté de la presse, en 2018. Soit deux places en dessous de sa précédente position. Bien entendu, ce n'est pas le seul pays où cela se passe.

Si l'on compare les pays ayant obtenu une « mauvaise note » au classement mondial RSF de la liberté de la presse, on constate que ces derniers sont dirigés de manière répressive et autoritaire. La Corée du Nord détient la dernière place. Chose peu surprenante lorsque l'on sait que la République Populaire Démocratique de Corée, dont elle ne possède de démocratique que le nom, fonctionne selon une logique totalitaire et possède l'un des plus bas niveaux de droits de l'Homme au monde. Le régime nord-coréen possède la seule dynastie communiste de l'Histoire. L'Érythrée, qui surclasse de peu la Corée du Nord en décrochant la 179^e place, est souvent qualifiée de « prison à ciel ouvert » et un fort mouvement d'émigration s'y observe.

Et inversement. La Norvège, qui détient la première place du classement, compte parmi les pays les plus riches du monde et possède une politique sociale très développée. Depuis plusieurs années, le Royaume de Norvège maintient sa première place sur l'indice de développement humain (IDH) et est aussi considérée comme le pays le plus démocratique au monde, selon le groupe de presse britannique *The Economist Group*. Elle est aussi reconnue comme pays le plus pacifique du monde par le *Global Peace Index*, en 2007. Juste derrière se trouve son voisin suédois, également en tête de classement parmi les pays les plus démocratiques au monde. La Suède avait obtenu la première place en 2008 et se retrouvait en troisième position en 2017, juste derrière ses confrères norvégiens et islandais. Le 31 décembre 2010, le Royaume de Suède reçoit le prix de l'*Excellence 2010*, décerné aux pays les mieux réputés.

La France, quant à elle, détient la 33^e place malgré l'inscription de la liberté de la presse dans la Déclaration des droits de l'Homme, loi réaffirmée en 1881. Malmené tout au long de l'Histoire, ce texte reste une condition primordiale à la liberté de penser. Toutefois, la notion d'information n'est pas évoquée. Si l'on se penche sur le texte en question : « *La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi* ». Pourtant, la Révolution française se fait au moment même où le peuple se fait « journaliste », par le biais des fameux cahiers de doléances⁷, dès lors qu'il s'agit d'un travail de reportage au sens où toutes les injustices y sont recensées, allant des villes aux plus reculés des villages de montagne. Cette collecte d'informations, base même du journalisme, est à l'origine de la suppression des privilèges, l'Assemblée constituante ne pouvant examiner toutes les réclamations. L'abolition de privilèges s'effectue d'un trait de plume, le 4 août 1789.

On constate une correspondance entre liberté de la presse et le type de régime en place. Il apparaît donc légitime de se demander : les journalistes ont-ils vraiment du pouvoir ? Comment le journalisme, notamment à l'ère des réseaux sociaux et du « tous journaliste », peut-il contribuer à la démocratie et, réciproquement, comment la démocratie encourage la naissance de médias libres ? Cette recherche sera centrée essentiellement sur deux pays : l'Angleterre, berceau de la presse dite démocratique, et l'Algérie, qui se bat aujourd'hui pour « plus de démocratie ». Deux situations politiques et deux manières d'aborder le journalisme totalement différentes.

Pour « calculer » le niveau de liberté de la presse et les conditions d'exercice de la profession, un outil connu du grand public existe. Il s'agit du *Classement mondial de la liberté de la presse* publié chaque année par l'ONG Reporter Sans Frontières et cité plus haut. Chaque année depuis 2002, l'ONG Reporter Sans Frontières publie son *Classement mondial de la liberté de la presse*. Un palmarès mondialement reconnu dans le milieu. RSF analyse le degré de liberté dont jouissent les journalistes dans 180 pays. Plus le pays se trouve haut dans le classement, plus celui-ci bénéficie d'un environnement propice à la pratique du journalisme. Il est toutefois essentiel de se pencher sur les critères pris en compte lors de la réalisation de ce classement. Pour ce faire, RSF a développé un questionnaire en ligne traduit en une vingtaine de langues et se basant sur plusieurs thématiques : « le pluralisme et l'indépendance des médias, l'environnement et l'autocensure, le cadre légal, la transparence et la qualité des infrastructures soutenant la production de l'information ». À ces

⁷ Guy Konopnicki, *Liberté de la presse et politiques : une histoire chaotique*, Marianne, en ligne, 2018

réponses s'ajoute une analyse des exactions et autres violences commises à l'encontre des journalistes dans chacun de ces pays au cours de l'année écoulée. Le croisement de ces résultats donne lieu à un « score » sur une échelle de 180.

Bien que ce classement prenne en compte de nombreuses dimensions comme les liens entre politiques et journalistes ou encore le cadre légal ou les infrastructures, une autre dimension se doit d'être interrogée : la dimension économique. En étudiant les liens existants entre le journalisme et la démocratie, il est essentiel de demander quel est le contexte politique et économique dans lequel ces journalistes travaillent et comment ceux-ci peuvent oeuvrer à l'améliorer. En effet le journaliste peut aussi bien être sous le joug du pouvoir en place ou bien, au contraire, agir comme un contre-pouvoir. De plus, un État dit « démocratique » et reconnaissant la liberté de la presse et d'expression comme un droit peut tout autant user de lois plus ou moins surnoises dans le but de mettre des bâtons dans les roues aux journalistes. En ce qui concerne l'aspect économique, il est intéressant de se pencher sur les contraintes auxquelles les journalistes font face, notamment avec l'avènement du numérique et des réseaux sociaux, et comment ils peuvent s'approprier ces technologies pour lutter pour plus de démocratie.

Si l'on se penche sur le Classement RSF de cette année 2019, le Royaume-Uni détient la 33^e place et l'Algérie la 141^e place, soit un écart assez conséquent. Pour comprendre cela, il est nécessaire de se remémorer l'histoire médiatique de chacun de ces deux pays et d'établir un état des lieux de la situation des journalistes dans ces deux régions du monde.

Dans un premier temps, il sera surtout question d'une présentation globale et d'une mise en contexte de l'exercice du métier de journaliste dans chacun de ces deux pays. Ensuite, il sera question des liens entre sphère politique et sphère médiatique et comment ces deux corps de métier cohabitent et, dans le même temps, se contredisent et comment Internet peut offrir une fenêtre aux médias d'opposition, notamment en Algérie avec le mouvement populaire actuel. Enfin, seront abordé les question économiques, domaine via lequel l'État garde une main invisible sur les médias.

Présentation des deux cas d'études : l'Angleterre et l'Algérie

Le Royaume-Uni

Histoire du journalisme au Royaume-Uni et liberté d'expression

On trouve les premières traces de ce qui semble être un journal en 1588. Il s'agit ni plus ni moins de trois feuilles imprimées, surplombées du titre *The English Mercurie* et portant les numéros 550, 51 et 54. Elles sont conservées au *British Museum*. Ces documents traitent de plusieurs évènements : le départ de l'*Invincible Armada*, force navale armée espagnole en direction de l'Angleterre, un accord passé entre sir Francis Drake et la flotte espagnole et la saisie du navire le *Saint François* par don Pedro de Valdez. Il s'avère plus tard que ce document est un faux. Toutefois, c'est bien aux Anglais, mais aussi aux Hollandais, que l'on doit les premières « nouvelles ». On trouve les premières publications datées en anglais en 1620 comme, par exemple, le *Corrant out of Italy* datant du 2 décembre de la même année. Très rapidement, en 1622, le premier périodique anglais voit le jour. Il s'agit du *Weekly News from Italy* édité par Nicholas Bourne et Thomas Archer. C'est en 1702 que le premier journal publié quotidiennement apparaît, *The Daily Courant*.

La liberté de la presse est établie en 1641, sous Charles Ier d'Angleterre. Au cours des années 1640, la presse joue un rôle majeur au sein des rivalités politiques de la guerre civile qui déchire Parlementaires et Royalistes. S'opposent alors deux journaux principaux : le *Mercurius Aulicus*, fondé par le royaliste George Digby, et le *Mercurius Britannicus*, créé par le parlementariste Marchamont Needham. Le journalisme devient un instrument de la lutte politique. Puis, une partie des journaux est supprimée en 1655, par Olivier Cromwell. Dix ans plus tard, l'*Oxford Gazette*, qui deviendra ensuite *London gazette*, plus vieux périodique au monde encore publié, voit le jour. Mais le *Licensing Act* de 1662 prévoit de lourdes pénalités sous forme d'amendes ou d'emprisonnement pour tout « abus » de publication et restreint ainsi la presse britannique à cette gazette. C'est à la fin du siècle, pendant la Glorieuse Révolution, que cette dernière voit son dynamisme augmenter. Dans la presse anglo-saxonne, la liberté d'expression est un droit fondamental. Une liberté très tôt

revendiquée, conférant à l'Angleterre un rôle de pionnière à l'échelle mondiale. C'est bien sur les ondes de la *BBC*, leader du paysage audiovisuel britannique, que le général de Gaulle lance son appel en juin 1940, appelant les Français à résister face à l'ennemi allemand.

En matière d'audiovisuel, tout commence dans les années 1920 avec la radio. La télévision investit les foyers dix ans plus tard. La *BBC*, organisme national, joue alors un rôle plus qu'important dans la diffusion de nouvelles lors de la seconde Guerre Mondiale. Les débats du Parlement sont fidèlement retranscrits lors des années 1940. Il en est de même pour le couronnement de la reine Élisabeth II en 1953. La télévision accompagne tous les événements majeurs de la vie des anglais.

Une liberté d'expression revendiquée mais étonnamment restreinte dans certains domaines. Le cas de l'attentat de *Charlie Hebdo* en France en janvier 2015 en est la parfaite illustration. Suite à ce drame, le *Financial Times* publie un article dans lequel, Tony Barber, rédacteur en chef du journal pour l'Europe, condamne cet acte mais, parallèlement, dénonce une ligne éditoriale « stupide » et « irresponsable ». Traditionnellement les britanniques sont en effet moins provocateurs. Le caricaturiste Martin Rowson admet s'autocensurer régulièrement afin de tenir compte des exigences de la presse britannique. Pour preuve, le dessinateur aurait voulu publier, la semaine qui suit, un dessin du prophète Mahomet portant un t-shirt arborant le message #NotInMyName. La caricature ne verra jamais le jour : « *Aucun journal britannique n'aurait osé publier une telle image* », confie-t-il. De ce fait, la plupart des médias britanniques refusent de publier la caricature du prophète. Ben Macintyre, journaliste, écrit dans les colonnes du *Times* : « *[La satire en France] a tendance à être vulgaire, peu subtile et, pour nos sensibilités britanniques, pas particulièrement drôle* ».

Malgré la présence de nombreux médias indépendants, le Royaume-Uni est sur le banc des mauvais élèves parmi les pays occidentaux, en matière de liberté de la presse. Le « pays du thé » se hisse à la 40^e position sur un total de 180 pays, au classement 2019 de la liberté de la presse de Reporter Sans Frontières (RSF), sept places derrière son voisin francophone. Une situation due, en grande partie aux atteintes portées envers les médias, l'étendard de la sécurité nationale brandit comme argument principal. Principale cause de cette dérive : la loi sur le renseignement intitulée «

Investigatory Powers Act ». Cette mesure menace en effet les lanceurs d’alerte, journalistes ainsi que leurs sources, notamment à cause d’un manque de protection efficiente. Le Royaume-Uni a d’ailleurs été sanctionné en septembre 2018 par la Cour Européenne des Droits de l’Homme (CEDH) pour son système de surveillance, plus particulièrement pour atteinte à la confidentialité des sources journalistiques. En effet, les interceptions massives par l’agence de renseignement britannique, le *Government Communications Headquarters*, mais aussi les méthodes employées pour acquérir ces données furent jugées incompatibles avec l’article 10 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l’Homme et des libertés fondamentales (CESDH), évoquant la « *liberté de recevoir ou de communiquer des informations ou des idées sans qu’il puisse y voir ingérence d’autorités publiques* ». Les mesures entreprises pour combattre la criminalité et le terrorisme sont reçues comme une offense à la liberté de reportage. De son côté le gouvernement continue de chercher différents moyens en vue de restreindre l’utilisation de logiciels de cryptage. Pour éviter d’éventuelles dérives, Matt Hancock, secrétaire d’État au Numérique, à la Culture, aux Médias et au Sport, déclarait en mars dernier que l’usage de la section 40 du « *Crime and Courts Act 2013* » - prévoyant notamment de faire porter aux médias les frais de justice dans le cas de poursuites – ne serait pas systématique. Ce qui est loin d’être réalité (RSF). Toutefois, le Royaume-Uni remonte la pente et se hisse au 33^e rang au classement de 2019.

Au Royaume-Uni, la distinction entre journaux dits « de qualité » et les journaux dits « à scandales » est nettement visible. La presse britannique a l’avantage d’être connue pour sa vitalité et son sérieux. Elle se hisse au côté des journaux les plus lus au monde. La presse britannique demeure bonne élève pour ses investigations et n’hésite pas à couvrir des sujets sensibles comme l’enquête policière au sein du Parti Conservateur et du Labor, « *Du cash pour l’honneur* ». Suite à cela, Tony Blair Premier ministre en poste, fût le premier de l’Histoire à devoir témoigner dans une affaire criminelle.

La presse anglaise se distingue par deux aspects principaux : elle bénéficie d’une part d’une importante presse nationale et, d’autre part, elle possède une grande influence sur la vie du peuple britannique. De plus, le pays d’Élisabeth II embrasse depuis 2011 une des plus grandes crises jamais traversée. Malgré des chiffres, pour les quotidiens nationaux, bien supérieurs à la France, le nombre

de tirages de journaux nationaux ne cesse de baisser. Avec la montée en puissance des médias audiovisuels et numériques et la concentration des titres de presse par une minorité de propriétaires les journaux se voient plongés dans une « *super compétition*⁸ ». La presse locale voit ses ventes diminuer et puise la majorité de ses recettes dans la publicité. Les magazines s'adressant aux groupes commerciaux ou aux professionnels ont le vent en poupe. En 2016, *The Independent* cesse définitivement sa version papier et passe au tout numérique, suite à une chute des ventes passant de 400 000 à 40 000 exemplaires vendus. Le journal compte sur sa nouvelle version en ligne pour booster son lectorat. La même époque, *The Guardian* supprime 250 postes. Des événements faisant échos à la crise traversée par la presse écrite en Grande-Bretagne mais aussi partout dans le monde. La plupart des médias se voient obligés de se tourner vers le numérique.

Une crise en partie due à la montée de nouveaux médias et couplée par une crise de confiance résultant du scandale des écoutes téléphoniques. Scandale ayant abouti à la fermeture du journal national possédant pignon sur rue en matière de ventes : le *News of the World*, journal dominical populaire et populiste. Le différend prend sa source auprès de deux journalistes de ce même journal, accusés d'avoir *hacké* les téléphones et boîtes mail de nombreuses personnalités. Scandale qui toucha plus largement toute la presse britannique dite « *tabloïd* », mettant en lumière l'usage de pratiques en désaccord avec la déontologie professionnelle. Une enquête publique est alors ouverte, l'enquête Leveson a joué un rôle non-négligeable. Les trois derniers Premiers ministres mais aussi les rédacteurs et ex-rédacteurs de grands journaux, fonctionnaires, officiers de police et d'autres s'étaient plaints des méthodes employées par la presse. Durant l'investigation, Tony Blair a avoué que certains grands groupes de presse, en particulier le groupe Murdoch, avaient exercé une influence « excessive et anti-démocratique » sur le pouvoir exécutif et les gouvernements.

S'il y a bien un sujet sur lequel la presse garde sa main mise, c'est l'Union Européenne. Depuis plus de trente ans, elle ne cesse d'exercer une influence notable sur l'opinion publique et donc, plus largement, la politique. Par ailleurs, les eurosceptiques détiennent largement la presse conservatrice. Quoi qu'il en soit, les médias britanniques sont généreusement développés et proposent une offre variée et diversifiée, à l'image du spectre politique et communautaire du pays.

⁸ Tunstall, J. (1996). *Wilkes and Wring 1998*, p. 205

À qui appartiennent les médias au Royaume-Uni ?

Notez qu'il ne s'agit pas là d'une liste complète de tous les médias du Royaume-Uni mais d'une liste plus ou moins exhaustive des médias principaux selon leur support.

Les journaux :

Titre, date de création	Ventes moyennes (2017)	Genre et positionnement	Propriétaire
The Times (1785)	450 000	Journal de référence, fleuron de la presse anglaise. Tendance conservatrice. Opposé au Brexit	News International (Murdoch)
The Daily Telegraph (1855)	478 000	Quotidien de tendance conservatrice traditionaliste. Favorable au Brexit	Telegraph Media Group
The Guardian (1821)	149 000	Journal de référence de tendance libérale / centre gauche. Opposé au Brexit	Scott Trust (Guardian Media Group)
The Independent (1986)	-	Quotidien de tendance centre. A stoppé sa version papier en 2016. Opposé au Brexit	Alexandre Lebedev
The I (2010)	268 000	Seul quotidien de qualité de style « tabloïd ». Opposé au Brexit	Alexandre Lebedev

The Financial Times (1888)	186 000	Quotidien financier et d'information devenu journal de référence internationale. Opposé au Brexit	Nikkei Inc.
The Daily Express (1900)	380 000	Quotidien « milieu-de-gamme » de tendance conservatrice et traditionaliste. Favorable au Brexit	Richard Desmond (Reach Printing Services)
The Daily Mail (1896)	1,42M	Quotidien populiste « milieu-de-gamme » de tendance conservatrice. Favorable au Brexit	Lord Rothermere (Daily Mail and General Trust)
The Daily Star (1978)	421 000	Journal populiste très conservateur. Favorable au Brexit	Richard Desmond
The Mirror (1903)	625 000	Quotidien populaire de tendance gauche / centre gauche. Opposé au Brexit	Trinity Mirror Group
The Sun (1964)	1,56M	Quotidien populaire de tendance populiste et conservatrice. Favorable au Brexit	News International (Murdoch)

Notez qu'il ne s'agit pas là de la totalité des titres de presse présents au Royaume-Uni mais d'une liste plus ou moins exhaustive des principaux titres. La majorité des titres de presse sont indépendants de l'État britannique et appartiennent à des groupes privés.

Les chaînes tv :

Nom, date de création	Genre et positionnement	Propriétaire
BBC One (1936)	Chaîne nationale généraliste de télévision publique mêlant informations, dessins animés, séries, magazines, films, est actuellement la chaîne la plus regardée au Royaume-Uni	British Broadcasting Corporation (BBC)
BBC Two (1964)	Chaîne nationale généraliste de télévision publique	British Broadcasting Corporation (BBC)
ITV (2002)	Chaîne interrégionale généraliste et privée, née de la fusion des huit télévisions régionales	ITV plc (groupe audiovisuel contrôlant onze des quinze chaînes régionales)
Channel 4 (1982)	Chaîne généraliste nationale diffusant en Angleterre, en Écosse et en Irlande du Nord	Channel Four Television Corporation

S4C (1982)	Chaîne généraliste nationale diffusant au Pays-de-Galle, première chaîne de télévision à s'adresser spécifiquement à un public de langue galloise	S4C Authority
------------	---	---------------

Notez qu'il ne s'agit pas là de la totalité des chaînes de télévision présentes au Royaume-Uni mais d'une liste plus ou moins exhaustive des principales chaînes. Il existe aussi des fournisseurs de télévision numérique comme Freeview, service britannique de télévision numérique, proposant plus de quarante chaînes.

Les radios :

Nom, date de création	Genre et positionnement	Propriétaire
BBC Radio 1 (1967)	Radio publique musicale pop / rock / dance	BBC
BBC Radio 2 (1967)	Radio publique musicale généraliste	BBC
BBC Radio 3 (1967) Radio publique musicale	Radio publique musicale classique	BBC
BBC Radio 4 (1967)	Radio publique d'information générale	BBC
BBC Radio 5 (1994)	Radio publique d'information générale et sportive	BBC
BBC Radio 6 (2002)	Radio publique musicale alternative	BBC

Absolute Radio (2008)	Radio privée musicale	Groupe Bauer Radio
Classic FM (1992)	Radio privée dédiée à la musique classique	Global Radio
Heart (1994)	Radio privée de musique pop	Global Radio
London Broadcasting Company (1973)	Radio nationale, première radio commerciale britannique autorisée	Global Radio
Talksport (2000)	Radio britannique privée axée sur le sport	UTV Radio
WRN Broadcast (2010)	Radio privée généraliste	WRN Broadcast
XFM (1997)	Radio privée musicale diffusant de la musique rock	Gcap Media

Notez qu'il ne s'agit pas là de la totalité des stations de radio présentes au Royaume-Uni mais d'une liste plus ou moins exhaustive des principales stations. S'ajoute à cela quatre autres radios appartenant au service public : *BBC Radio 1Xtra*, *BBC Asian Network*, *BBC World Service* et *BBC Local Radio*. Il existe également une quarantaine de radios locales.

Les sites web d'information :

Nom, date de création	Genre et positionnement	Propriétaire
BBC News (1922)	Traite de l'information nationale et internationale, connue pour son impartialité	British Broadcasting Corporation
The Independent (1986)	À la base, quotidien généraliste de centre-gauche créé en 1986. Depuis 2016, le journal est disponible uniquement en version électronique	Alexandre Lebedev / Evgeni Kebedev

Nom, date de création	Genre et positionnement	Propriétaire
Time Out England (1968)	Site d'information traitant de l'actualité nationale et proposant plus particulièrement des idées de sorties, d'événements à faire/à voir	Time Out Group
Secret London (2010)	À l'origine, il s'agit d'un groupe Facebook créé par Tiffany Philippou, diplômée de l'Université de Bristol et âgée de 21 ans. Face au succès du groupe, un site web est créé la même année. Le site donne des bons plans et des idées de sorties	Publié par Fever, agence d'événementiel
Londonist	Site web d'information publiant principalement des bons plans et idées de sorties (possède une ligne éditoriale proche de Secret London)	Londonist Ltd

The Debrief est un site d'information couvrant l'actualité politique, cinématographique, la mode et les *news people*, à destination d'un public assez jeune. *The Debrief* propose aussi régulièrement des articles d'opinion. Le site web a fermé après quatre ans d'existence. *The Pool*, magazine en ligne à destination d'un public féminin a également fermé après presque quatre ans d'existence, faute de moyens économiques suffisants. La plupart des grands médias nationaux - *The Guardian*, *The Daily Mail*, *The Sun*, etc. - possèdent leur propre site d'information en ligne.

Cadre légal d'exercice de la profession

Pour devenir journaliste, il existe, comme en France, des écoles spécialisées dans le domaine. Le Conseil national pour la formation des journalistes (NCTJ) définit les normes et modèles nationaux de formation. Une part croissante des jeunes journalistes sont diplômés. Or, les universités et les écoles britanniques coûtent très cher. Certains se retrouvent endettés avant même d'avoir obtenu un premier poste. S'ajoute à cela les rémunérations de départ souvent faibles. De ce

fait, le modèle de formation se voit d'autant plus guidé par les fluctuations économiques et la politique éducative du gouvernement⁹. Tous ces facteurs nourrissent les craintes que le métier de journaliste tend à devenir un métier pour les jeunes de la bourgeoisie et que la presse locale et régionale ne déclinent.

Les journalistes britanniques sont également très syndiqués. Le plus gros syndicat de journalistes est la National Union of Journalists (NUJ), membre de la Fédération Internationale des Journalistes possédant plus de 30 000 adhérents.

À l'accoutumée, la notion de « profession » fait généralement appel à un code d'éthique. Cependant, pour beaucoup de journalistes, ces normes sont imposées par des organes de régulation détenus par des non-praticiens. C'est le cas de la *Independent Television Commission* ou bien encore les « *Governors* » de la *BBC*. Il en est de même pour la *Press Complaints Commission* (PCC). Il existe toutefois une forme d'auto-régulation professionnelle. La NUJ possède son propre code de conduite. Le texte énonce douze devoirs que le journaliste se doit de respecter. Toutefois, il n'est question d'aucun droit. Les règles dictées portent principalement sur la manière d'exercer et les moyens d'obtenir des informations. Jusque dans les années 1980, la majorité des journalistes étaient membres de la NUJ. Puis, en 1986, sous le gouvernement de Margaret Thatcher, une loi est votée. Désormais, les employeurs bénéficient du droit de se retirer des accords passés auprès des syndicats pour les négociations collectives. En peu de temps, la majorité des journalistes se sont vus transférés sur des contrats négociés de manière individuelle. De nombreux journalistes se voient de plus en plus contraints à travailler en *free-lance* ou bien avec des contrats courts. Le secteur de la presse a également lancé son propre régulateur, l'*Independent Press Standards Organisation* (IPSO), pour se libérer de l'emprise de l'État. Cet organe remplace le PCC mais est vivement critiqué. En effet, l'IPSO est contrôlé par les mêmes médias qu'il doit surveiller et réglementer. Puis en 2014, les autorités créent le *Press Recognition Panel* (PRP) chargé de promouvoir la liberté de la presse. En 2016, un nouvel organisme de régulation de la presse voit le jour : l'IMPRESS. À l'époque seul organisme d'autoréglementation de la presse, sa création est mal reçue par la majorité des éditeurs. Seulement une quarantaine rejoindront l'IMPRESS. En matière d'audiovisuel, il existe l'*Office of*

⁹ Aldridge, M. (2003). Journalistes au Royaume-Uni : « L'exceptionnalisme » britannique, *Hermès, La Revue*, 35(1), p. 155-163

Communication (OFCOM), créé en 2003 et sorte d'équivalent du CSA français. Il regroupe les secteurs de l'audiovisuel, de la télécommunication et des services postaux. En ce qui concerne l'autorégulation de la profession le Royaume-Uni possède un peu plus d'une quinzaine d'organisations professionnelles de médias ou de journalistes. Ces organismes ont pour objectif principal la défense des intérêts des journalistes et de la liberté d'expression. Les médias publics quant à eux sont supervisés par le *Department for Digital, Culture, Media & Sport* et comprend la *British Broadcasting Corporation (BBC)* qui domine largement le paysage audiovisuel britannique, notamment en matière de radiodiffusion. Bien que la *BBC* soit financée par l'État, sa ligne éditoriale n'en est pas moins indépendante du pouvoir politique.

Parallèlement, la loi britannique reconnaît le principe de liberté d'expression. L'environnement médiatique est relativement libre et pluraliste et les médias privés parviennent à maintenir leur indépendance face aux pressions politiques. Les attaques contre les médias sont rares. Toutefois, l'ONG Reporter Sans Frontières pointe du doigt les « atteintes répétées » au nom de la sécurité nationale ces dernières années.

En 2016, le Parlement britannique vote la *Investigatory Power Act*, loi portant sur l'extension des pouvoirs des agences de renseignement et de la police britannique. Ce texte instauré par Theresa May à l'époque où elle exerçait en tant que ministre de l'intérieur, fait l'objet de vives critiques. Il est rapidement surnommé « *Snoopers' Charter* » (« charte des fouineurs »). Une des principales mesures se rapporte à l'historique de navigation des utilisateurs. Dorénavant, celui-ci sera conservé douze mois par les opérateurs. Cela comprend les fournisseurs Internet. Autre mesure phare : cette loi « institutionnalise le piratage », pour reprendre l'expression du *Monde*. La police britannique et les services de renseignements peuvent, grâce à cette loi, être habilités à pirater ordinateurs, téléphones, réseaux et serveurs avec un simple mandat, ouvrant le champ libre à l'espionnage et à la collecte de données sensibles. Pour Renate Samson, directrice de l'organisation Big Brother Watch : « Plus personne parmi nous n'a désormais la garantie de pouvoir communiquer de façon privée, et, plus important encore, de façon sécurisée ». Ce texte menace les lanceurs d'alerte et les sources journalistiques, notamment de par une protection insuffisante. Les journalistes, quant à eux, ne bénéficient d'aucune protection constitutionnelle.

Il y a peu, en juillet 2019, le chef adjoint de Scotland Yard, Neil Basu, mettait en garde « propriétaires, rédacteurs en chef ou éditeurs de médias traditionnels ou sociaux » en possession de documents gouvernementaux ayant fuités de ne pas les publier, arguant que « la publication de [fuites] peut constituer un délit pénal ». Une nouvelle reçue comme une atteinte à la liberté de la presse. Boris Johnson, ayant été lui-même journaliste, affirme que la publication de ces documents ne constitue en rien une « menace pour la sécurité nationale. À l'inverse, pour Michael Fallon, ancien ministre de la Défense : « Les journalistes doivent être conscients des dégâts considérables qui ont été faits et des dégâts potentiellement encore plus importants pouvant être provoqués par de nouvelles infractions à la loi sur les secrets officiels. »

Malgré une presse et des médias relativement libres, le RoyaumeUni ne facilite pas la tâche des journalistes en brandissant constamment l'étendard de la sûreté nationale. Autre point sensible, le *Human Rights Act* reconnaît deux droits fondamentaux : le droit à la vie privée et la liberté d'expression. Ce sont alors deux principes qui s'affrontent quotidiennement : le droit d'informer et le droit de chacun à une certaine intimité. Un enjeu qui inquiète plus spécifiquement les tabloïds. Ces « journaux à scandales » représentent à eux-seuls environ les deux tiers des tirages nationaux et font de ces chroniques scandaleuses leur principal marché. Selon un éditorialiste de l'*Independent*, les « tabloïds sont de drôles de bêtes, mais la crainte qu'ils inspirent fait rempart aux plus bas instincts¹⁰ », s'appuyant sur le cas de l'affaire DSK.

L'Algérie

Histoire des médias en Algérie de l'ère coloniale à nos jours

D'après la loi n°90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information, est journaliste professionnel « toute personne qui se consacre à la recherche, la collecte, la sélection, l'exploitation et la

¹⁰ AFP. (2011). Angleterre : vie privée contre droit d'informer, les Britanniques aussi s'interrogent, *Le Point* [En ligne] https://www.lepoint.fr/people/angleterre-vie-privee-contre-droit-d-informer-les-britanniques-aussi-s-interrogent-21-05-2011-1333500_2116.php, consulté le 12.08.2019

présentation d'informations et fait de cette activité sa profession régulière et sa principale source de revenus ».

L'Algérie connaît un développement des publications périodiques depuis 1830. Les premiers journaux sont publiés par des européens. En 1830, le premier journal français arrive en Algérie : *L'Estafette d'Alger*. Le premier numéro est daté du 25 juin. Une date loin d'être anodine puisqu'il s'agit du jour de l'arrivée des troupes françaises à Sidi-Fredj, presque île située à 30 minutes de la capitale. Le deuxième numéro paraît jour de la prise d'Alger, le 5 juillet. Peu de temps après, le 27 janvier 1832, le baron Louis-André Pichon crée *Le Moniteur Algérien*, lui permettant de publier de manière plus ou moins hebdomadaire des ordonnances, discours, circulaires ou décrets. *Le Moniteur Algérien* devient rapidement le seul journal autorisé par autorités coloniales jusque le 12 juillet 1939. S'en suit la naissance de nouveaux journaux comme *Al-Akhbar*, titre français publié en langue arabe. Le journal disparaît définitivement en 1902.

Dès 1844, la presse régionale fait son apparition, notamment à Oran, Annaba ou Skikda. Puis, deux ans plus tard, en 1846, la France applique un régime sévère de censure. Le 15 septembre, 1848 un nouveau journal, *Al Moubachir*, lancé par les autorités coloniales voit le jour. Il est diffusé en deux éditions : une version en français et une en arabe. La rédaction compte des journalistes algériens parmi ses rangs. Certains en parlent comme « le premier exemple d'école de journalisme en Algérie ». L'Algérie compte alors une douzaine de journaux gouvernementaux ou indépendants, tous rédigés en français.

De son côté la presse arabe est encore balbutiante. Notamment car une grande majorité d'algériens sont analphabètes à l'époque. En 1893 le premier journal publié par des algériens sort. Il s'agit de *Al Haqq*. Toutefois la nouvelle est accueillie assez froidement par les journaux coloniaux. Le bi-hebdomadaire *La Gazette algérienne* écrit pour l'occasion dans son édition N° 61 du 2 août 1893 : « *Nous souhaitons la bienvenue à notre nouveau confrère, à condition toutefois qu'il ne s'écarte pas du programme qu'il a publié* ». Pendant longtemps, la presse coloniale est perçue comme le « bras armé » de la colonisation. Georges Voisin, de son vrai nom Thomas Urbain, écrivait déjà en 1861 : « *Nous avons créé un journal en langue arabe qui, deux fois par mois, porte les nouvelles officielles dans toutes les tribus ; c'est une arme puissante pour lutter contre les calomnies et les*

faux bruits qui étaient colportés sur les marchés hebdomadaires où se forme et se manifeste ce qu'on pourrait appeler l'opinion publique indigène¹¹ ».

En 1909, l'Algérien Sadek Denden lance *L'Islam*, hebdomadaire rédigé en français de tendance assimilationniste, mouvement idéologique visant à imposer l'assimilation culturelle aux minorités d'un pays. Il devient rapidement le journal favori des « Jeunes Algériens », mouvement intellectuel et politique du début du XXe siècle divisé en deux branches : l'une trouvant sa source dans la Renaissance islamique et l'autre héritée des « Lumières ». D'autres journaux sortent également à cette époque. La presse algérienne est très dynamique et sans cesse en mouvement, les titres de presse apparaissant et disparaissant à tour de rôle. La tendance politique dominante est modérée voire assimilationniste. Puis, avec la première Guerre Mondiale, la plupart des journaux disparaissent. En 1915, les autorités coloniales profitent de ce contexte pour imposer « l'information officielle » dans les médias et fait interdire par la même occasion toute presse dite « musulmane ». Pour cette censure, les journaux algériens mettent en place un subterfuge en changeant régulièrement de nom. Les journaux *L'Islam* et *Le Rachid* entament une fusion le 7 mars 1919. En résultent deux hebdomadaires, *L'Ikdam* publié en français et *Al-Ikdam* en arabe. La ligne éditoriale s'oppose clairement au mouvement assimilationniste et se positionne en faveur d'une politique d'association avec la France. À la fin de la guerre, la presse française a le monopole en Algérie.

Petit à petit, la presse nationale devient majoritaire. Deux mouvements de pensées majeurs font leur apparition au sein de la presse : le courant messaliste¹² d'un côté et le courant réformiste de l'autre. En 1926, Messali Hadj, ayant inspiré le mouvement messaliste, fonde le premier parti nationaliste algérien : l'Étoile nord-africaine (ENA). Le parti milite activement pour l'indépendance du pays. En 1930, l'ENA publie le premier journal nationaliste algérien, *El Ouma*. Un événement perçu comme une réponse aux célébrations du centenaire de l'occupation française. Du côté de la presse réformiste, la plupart des titres voient le jour grâce aux intellectuels algériens et grâce à l'aide financière des riches cheikhs mozabites.

¹¹ Urbain, I. (1861). *L'Algérie pour les Algériens*. Paris, France : Michel Lévy Frères, Libraires-éditeurs, p. 10

¹² Nom donné aux partisans de ce mouvement faisant référence à Messali Hadj, pionnier de l'idée d'indépendance en Algérie et père du nationalisme algérien

La grande majorité des parutions de ces journaux sont de courte durée et beaucoup disparaissent au bout de seulement quelques numéros, sans même franchir le cap de la première année de publication. Un roulement permanent dû aux pressions et interdictions exercées par les autorités coloniales. L'Algérie compte actuellement beaucoup plus quotidiens nationaux que dans les pays inventeurs et pionniers dans le domaine de la presse écrite.

Depuis le début des années 1990, une résistance du corps politique à une émancipation du corps médiatique s'observe. Mais les journaux dits « indépendants » fidélisent un large lectorat grâce à leur critique du pouvoir en place et des personnalités ainsi que par la mise en lumière de certaines affaires plutôt louches. Après une semaine de coma il succombe à ses blessures. S'ajoute à cela le développement de la presse en ligne, perturbant l'ordre établi. Les rédactions doivent penser à se réinventer pour réussir à prendre la tangente. La course au financement est lancée. Certains titres abandonnent définitivement le support papier et optent pour un format *pure player*. Ces journaux en ligne ne sont pas forcément tous algériens mais traitent de l'information sur le territoire algérien. Parmi eux on peut citer *Tout Sur l'Algérie (TSA)* créé en 2007, *Dernières Nouvelles d'Algérie (DNA)* créé en 2010 ou encore *HuffPost Algérie*. Notons aussi l'apparition d'un moteur de recherche permettant de trouver des articles par nom et par auteur. Ils s'agit de *Djazairess*, outil très apprécié des lecteurs qui couvre environ 65 titres de presse en arabe et en français. L'Algérie fait aussi face à l'apparition des journaux et magazines gratuits. Autre tournant notable dans le monde de la presse, la naissance de *Médias DZ*, site d'information traitant exclusivement de l'actualité sur les médias et ce quelque soit leur support.

Du côté des médias audiovisuels, la télévision arrive en Algérie avec la Radiodiffusion-télévision Française (RTF). Le 24 décembre 1956, la RTF installe son premier émetteur de télévision dans les départements français d'Algérie. Mais la télévision s'est démocratisée avec la mise en place de la Constitution de 1989. L'Entreprise Nationale de Télévision Algérienne (ENTV), organisme de l'État algérien, assure le service public de télévision. À l'époque, l'ENTV gère cinq chaînes de télévision : *Télévision Algérienne*, chaîne généraliste en arabe, *Canal Algérie*, chaîne généraliste en français, *Algérie 3*, chaîne d'information en arabe, *Tamazight TV 4*, chaîne généraliste en tamazight et enfin *Coran TV 5*, chaîne religieuse en arabe. En ce qui concerne les chaînes non-

étatiques, *Berbère Télévision*, chaîne d'information privée en berbère et en français, diffuse depuis la France des programmes dédiées à la communauté berbère¹³.

Avec le Printemps Arabe et la pression populaire depuis 2012, le gouvernement promet un affranchissement étatique et une libéralisation de l'audiovisuel. Un texte de loi est promulgué au Journal Officiel, mettant fin à cinq décennies de monopole étatique. Cependant sa bonne application reste assujettie à la bureaucratie et l'agenda politique du gouvernement algérien. Depuis, une myriade de chaînes privées ont vu le jour, la majorité étant des chaînes d'information généralistes. Particularité locale, ces chaînes privées ne sont pas de droit algérien et sont donc domiciliées dans des pays tiers. Les programmes sont réalisés et montés en Algérie avant d'être envoyés par signal vers les satellites de diffusion. Ces médias échappent ainsi à la législation algérienne. En septembre 2015, ces chaînes se partagent une audience de huit millions de foyers. En avril 2013 le ministère de la Communication l'attribution décide d'accréditer trois chaînes : *Echourouk TV*, *Ennahar TV* et *El Djazairia TV*. Toutefois cet agrément n'est valable que jusqu'au 31 décembre de la même année et tout « dérapage politique ou médiatique » sera sanctionné par un retrait de cet agrément. Une ligne rouge à ne pas franchir définie par la loi algérienne. C'est le cas du code pénal avec son article concernant « l'outrage au chef de l'État ». Un outrage passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 1 million de dinars, soit 8 300 €. En 2015, le ministre de la Communication, Hamid Grine, porte plainte contre la chaîne *El Watan TV* et son propriétaire pour « diffusion de propos subversifs » et « atteinte au symbole de l'État » après s'être attaqué au président Abdelaziz Bouteflika. L'Autorité de régulation de l'audiovisuel (Arav) salue cette action et menace que si « d'autres tribunes font dans l'excès, cela ne saurait être toléré dans un État de droit ». Le journal est fermé par les autorités, sans même attendre que la justice ne se saisisse de l'affaire. Même constat pour la presse écrite. En 2016, Mohamed Tamalt, ancien correspondant pour le journal *El Khabar* à Londres est arrêté à l'aéroport d'Alger et est condamné à deux ans de prison pour « offense au président de la République », suite à des écrits sur son blog et sa page Facebook. Il débute alors une grève de la faim et meurt en décembre de la même année.

Aujourd'hui l'ENTV opère toujours un réseau de télévision distingué en cinq chaînes régionales et quatre chaînes nationales, en faisant le plus ancien service de diffusion d'Algérie. L'ENTV est également un membre actif de l'Union de radiodiffusion des États arabes (ASBU) et de l'Union européenne de radio-télévision (UER).

¹³ Groupe ethnique autochtone d'Afrique du Nord présents notamment en Algérie, au Maroc et en Tunisie

Côté radio, les stations nationales et locales sont exclusivement publiques. En réponse à cela, les web radios se font de plus en plus nombreuses. C'est le cas de *Jow radio*, première radio digitale en Algérie et à destination des jeunes qui se vante de se « détourner des médias traditionnels ». L'Algérie compte six radios nationales et environ une cinquantaine de radios locales.

À qui appartiennent les médias en Algérie ?

Les journaux :

Titre, date de création	Ventes moyennes	Genre et positionnement	Propriétaire
Al Chorouk (1991)	671 094 exemplaires en 2010	Quotidien en langue arabe au format tabloïd, se positionne comme journal indépendant et critique du gouvernement	Echorouk Group
El Khabar (1990)	470 000 exemplaires par jour en 2011	Quotidien privé d'information générale en langue arabe, se positionne comme journal indépendant et critique du gouvernement	SPA El Khabar PDG : Cherif Rezki
El Watan (1991)	Diffusion moyenne de 82 934 exemplaires en 2016	Quotidien privé généraliste algérien en langue française au format tabloïd à vocation nationale et locale, se positionne comme journal indépendant	Directeur : Omar Belhouchet, a notamment reçu le Prix international de la liberté de la presse CPJ en 1993 et la Plume d'or de la liberté en 1994

El Heddaf	-	Journal sportif (spécialisé dans le football) en français et en arabe	Directeur de la publication : Nabil Amra
El Massa (1985)	-	Quotidien généraliste de presse publique en langue arabe, supporte le gouvernement algérien en place	Financé par l'État Éditeur : Abderrahmane Tigane
El-Moudjahid, titre historique (1962)	17 500 exemplaires en 2006	Quotidien national généraliste d'informations en français	Financé par l'État
Le Temps d'Algérie (2009)	-	Quotidien national généraliste d'information en français	Ali Haddad (Groupe Média Temps Nouveaux)
Le Soir d'Algérie (1990)	780 800 exemplaires en 2006	Quotidien généraliste en français, est un des premiers journaux privés d'Algérie, proche du Parti Travailleiste et du Rassemblement pour la Culture et la Démocratie	Fouad Boughanem
Liberté (1992)	114 500 exemplaires en 2006	Quotidien généraliste en langue française	
El Chaâb (1962)	-	Quotidien généraliste de presse publique en langue arabe, s'opposait au joug colonial	Financé par l'État

Le Quotidien d'Oran (1994)	1 2 4 7 1 5 e x e m p l a i r e s annoncés en janvier 2013	Quotidien généraliste indépendant au format tabloïd, consacre une place particulière à l'actualité d'Oran et de sa région, connu pour ses pages de débats et d'analyses	SPA Oran - Presse
Reporters (2012)	-	Quotidien national d'informations générales	

Notez qu'il ne s'agit pas là de la totalité des journaux mais d'une liste plus ou moins exhaustive des principaux titres. On notera également que les chiffres officiels les plus récents concernant le nombre de tirages pour la plupart des titres datent de 2006. De plus, la plupart des journaux ne possèdent pas du tout de chiffres officiels. Il est également plus difficile de rassembler des informations concernant les journaux en langue arabe, sauf pour ceux appartenant à l'État.

Les chaînes de télévision :

Nom, date de création	Genre et positionnement	Propriétaire
Télévision Algérienne (1956)	Chaîne d'information généraliste	Établissement public de télévision (EPTV), société nationale chargée de gérer la télévision publique en Algérie
Canal Algérie (1994)	Deuxième chaîne de télévision publique généraliste d'Algérie	EPTV

A3 (2001)	Troisième chaîne publique généraliste d'Algérie	EPTV
TV Amazight (2009)	Quatrième chaîne publique généraliste d'Algérie diffusée en langue berbère	EPTV
Berbère Télévision (2000)	Chaîne généraliste privée dédiée à la communauté berbère, diffusant en tamazight et en français	Groupe BRTV
Echourouk TV (2011)	Chaîne de télévision appartenant au quotidien algérien du même nom	Groupe Echourouk
Dzair TV (2013)	Chaîne généraliste privée	Groupe Hadad
El Djazairia (2012)	Chaîne généraliste privée	Studio 7, Full Media
Beur TV (2003)	Chaîne généraliste privée, la chaîne vise à l'origine les maghrébins de France, les pieds noirs et les français séjournant au Maghreb	VOX Plus Algérie
Canal Alger (1956)	Chaîne publique généraliste d'information régionale	EPTV
Constantine TV (1956)	Chaîne publique généraliste d'information régionale	EPTV
El Heddaf TV (2014)	Chaîne de sport	Groupe El Heddaf
Oran TV (1956)	Chaîne publique généraliste d'information régionale	EPTV

Al Magharibia (2011)	Chaîne de télévision privée créée à Londres en 2011 et dite « d'opposition », basée depuis 2013 en France, à Paris, elle est proche du Front Islamique du Salut algérien (formation politique militant pour la création d'un État islamique)	Samy Abassi
Al Magharibia 2	Chaîne dite « d'opposition »	Samy Abassi

Notez qu'il ne s'agit pas là de la totalité des chaînes de télévision mais d'une liste plus ou moins exhaustive des principales chaînes. Dans le domaine de la télévision, les chaînes sont réparties de manière assez équilibré entre secteur public et secteur privé.

Les radios :

Nom, date de création	Genre et positionnement	Propriétaire
Chaîne 1 (1944)	Radio nationale généraliste en langue arabe	Service publique de radiodiffusion

Chaîne 2 (1948)	Radio nationale généraliste en langue berbère, plus ancienne radio en langue berbère d'Algérie et diffuse dans les cinq variantes de cette langue : kabyle, chenoui ; chaoui, mozabite et targui, propose un flash info ou un journal toutes les heures	Service publique de radiodiffusion
Chaîne 3 (1926)	Radio nationale généraliste en langue française	Service publique de radiodiffusion
Radio Culture	Radio culturelle en langue arabe	Service publique de radiodiffusion
Radio Algérie Internationale (2007)	Radio internationale émettant 12 heures par jour en arabe, français, anglais et espagnol	Service publique de radiodiffusion
Ji FM (2008)	Radio généraliste à destination des jeunes diffusée en arabe, en berbère et en français et comprend deux webradios : Jil FM Web et Jil FM Musique	Service publique de radiodiffusion

En Algérie, les radios nationales et locales sont exclusivement publiques. Le pays comporte une cinquantaine de radios régionales. Ces dernières dépendent donc, pour la grande majorité, du bon vouloir de l'État.

Les sites web d'information :

Nom, date de création	Genre, positionnement	Propriétaire
TSA Algérie (2007)	Site web gratuit d'information généraliste francophone	Hamid Guemache (directeur)
Maghreb Emergent (2010)	Site web gratuit d'actualité économique maghrébin. Propose des données financières et statistiques sur les pays d'Afrique du Nord et des informations et des analyses politiques	SARL Interfaces Médias
HuffPost Algérie	Filiale du HuffPost (anciennement Huffington Post), site web d'information français lancé en 2012. Possède plusieurs éditions dans différents pays dont une en Algérie	America Online (AOL)
Algérie Focus (2008)	Site web d'actualité en temps réel. Premier journal interactif créé en Algérie qui offre un interface où les internautes sont invités à participer aux débats	Aziz Lefilef
Chouf-Chouf (2013)	Média d'opposition	Hocine Gasmi est un des fondateurs (journaliste TV pour Al Magharibia)
Cap Algérie (2016)	Site web gratuit d'information politique et économique	Azzedine Belfrag (directeur de la rédaction)
Interlignes Algérie	Journal d'opposition	Société EUL INTERLIGNES MEDIA

Notez qu'il ne s'agit pas là de la totalité des médias en ligne mais d'une liste plus ou moins exhaustive des principaux sites d'information. Dans cette liste aucun média n'appartient au domaine public. La plupart appartiennent à de riches hommes d'affaires. Pour d'autres, il s'agit de journalistes, fatigués de subir les pressions gouvernementales. C'est le cas d'*Interlignes Algérie*, par exemple, fondé par Bouzid Ichalalene, ancien journaliste chez *El Watan*.

Cadre légal d'exercice de la profession

La loi n°90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information pour un pluralisme des médias et plus de liberté pour les journalistes a mis fin au monopole de l'État sur l'information, lui retirant son exclusivité sur la production et la diffusion de l'information, et a permis la naissance d'un journalisme professionnel. L'article 14 du Code de l'information stipule : « L'édition de toute publication périodique est libre ». Un événement ayant engendré la naissance de dizaines de journaux. Ce texte a également levé l'interdit empêchant les journalistes de travailler dans un autre média que ceux de l'État ou du parti unique, le Front de Libération National (FLN). Mais la pluralité des médias signifie-t-elle un espace médiatique libre ?

Ce texte fixe la notion de « droit à l'information », notamment avec l'article 2 : « Le droit à l'information consiste dans le droit du citoyen d'être informé de manière complète et objective des faits et opinions intéressant la société aux plans national et international et dans le droit de participer à l'information par l'exercice des libertés fondamentales de pensée, d'opinion et d'expression conformément aux articles 35, 36, 39 et 40 de la Constitution ». Selon l'article 4, ce droit s'exerce par « tout support médiatique écrit, radiophonique, sonore ou télévisuel ».

Ce code fait office de cadre légal pour la profession et permet une structuration de l'espace médiatique. Notamment grâce à l'article 10 : « Les organes et les titres du secteur public ne doivent en aucune circonstance tenir compte d'influence ou de considération de nature à compromettre l'exactitude de l'information. Ils assurent l'égal accès à l'expression des courants d'opinion et de pensée ». Parallèlement, l'article 35 assure aux journalistes professionnels l'accès aux sources d'information. C'est même un droit reconnu. Ce droit inclue l'accès et la consultation de documents émanant de l'administration publique, excepté les documents protégés par la loi. Toutefois, quelques détails sont à prendre en compte dans cette loi. L'article 83 de la loi de 2012 conforte ce droit et stipule que : « Toutes les instances, les administrations et les institutions sont tenues de fournir au journaliste toutes les informations et les données qu'il demande de manière à garantir au citoyen le droit à l'information dans le cadre de la présente loi organique et de la législation en vigueur ». Ce texte reste à prendre avec des pincettes puisque l'article 84 est clair sur le sujet : « Le droit d'accès aux sources d'information est reconnu au journaliste professionnel excepté lorsque : l'information concerne le secret de défense nationale, tel que défini par la législation en vigueur ;

l'information porte atteinte à la sûreté de l'État et/ou à la souveraineté nationale de façon manifeste ; l'information porte sur le secret de l'enquête et de l'instruction judiciaire ; l'information concerne le secret économique stratégique ; l'information est de nature à porter atteinte à la politique étrangère et aux intérêts économiques du pays ». Mais l'ambiguïté entourant les notions de « sûreté de l'état » et « secret économique stratégique » peut pousser certains journalistes à s'auto-censurer et les directeurs de journaux à imposer des restrictions à leurs journalistes.

Des contraintes auxquelles s'ajoute l'article 22 indiquant que tout directeur d'une publication périodique se doit de « n'avoir pas eu un comportement antinational ». Or le terme « antinational » n'est ici pas défini et cette absence de précision peut amener à de nombreuses interprétations.

Il existe en Algérie un Conseil supérieur de l'information (CSI) qui délivre les cartes professionnelles de journalistes. Cette instance est assurée par l'article 59 du code de l'information : « Il est institué un Conseil supérieur de l'information, autorité administrative indépendante de régulation, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». Mais si l'on se penche sur la composition de ce conseil, sa mission de régulation est alors remise en cause. En effet, l'article 72 stipule que « le Conseil supérieur de l'information est composé de douze (12) membres nommés par décret et ainsi désignés : 3 membres par le Président de la République dont le président du Conseil ; 3 membres par le président de l'Assemblée populaire nationale ; 6 membres élus à la majorité absolue parmi les journalistes professionnels des secteurs de la télévision, de la radio et de la presse écrite et justifiant d'au moins quinze (15) ans d'expérience dans la profession ». Cette méthode de sélection montre bien une main mise de l'État sur ce conseil. Il est apparaît donc légitime de se demander si le CSI est bien un organe de régulation ou bien un organe de contrôle. Ceci montre une crainte certaine du gouvernement de voir émerger un contre-pouvoir. Le CSI est supprimé en octobre 1994.

En janvier 2012, l'État algérien promulgue une nouvelle loi sur l'information, sous le régime d'Abdelaziz Bouteflika, au pouvoir depuis 1999. S'observe alors une réduction de l'influence de l'armée sur le champ politique. Cette loi est censée assurer une plus grande liberté dans le secteur des médias, avec une ouverture de l'audio-visuel au domaine privé. Jusqu'à présent l'Algérie était le seul pays de Maghreb n'ayant pas entrepris le processus de libéralisation du secteur de l'audio-visuel. Une libéralisation permis par l'article 61 stipulant : « L'activité audiovisuelle est exercée

par : les institutions publiques, les entreprises et organismes du secteur public et les entreprises ou sociétés de droit algérien ». Toutefois, rien n'indique si ces chaînes et stations seront détenues par des capitaux publics ou bien privés.

Suite à la suppression du CSI, une institution de régulation de la presse écrite est mise en place notamment avec l'article 40 : « Il est institué une autorité de régulation de la presse écrite, autorité indépendante, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. » Mais la création de cet organe est loin de faire l'unanimité au sein de la classe journalistique, certains allant même jusqu'à proposer la réactivation du CSI. Une des critiques majeures porte sur la composition de cette autorité de régulation. En effet, les quatorze membres de cette institution sont respectivement désignés par : le président de la République, le président de l'Assemblée Populaire Nationale, le président du Conseil de la Nation et sept membres « élus à la majorité absolue parmi les journalistes professionnels justifiant d'au moins quinze ans d'expérience dans la profession ». Une intrusion étatique perçue comme une volonté de mettre au pas la presse privée.

Une seconde critique porte sur la capacité de cette instance de pouvoir accorder ou non l'agrément obligatoire à la création de journaux. Initialement, ce pouvoir revenait au Ministère de la Justice. Cependant, plusieurs conditions limitent toute création d'un journal. En particulier l'article 23 indiquant que le « directeur responsable de la publication ne doit pas avoir fait l'objet de condamnation infâmante ». Le mot « infâmante » pouvant mener à une interprétation élastique de cette loi. Par ailleurs, l'article 25 apporte également d'autres limites à ce texte. En effet : « Une même personne morale de droit algérien ne peut posséder, contrôler ou diriger qu'une seule publication périodique d'information générale de même périodicité éditée en Algérie ». Cette mesure montre bien une volonté du gouvernement de brider le pouvoir de l'argent et la crainte de voir ces investisseurs privés utiliser la presse comme levier politique.

En addition, l'article 92 ajoute le débat sur l'histoire nationale à la liste des interdits. Le texte, ne fixant aucun cadre à cette « histoire nationale », laisse un large champ d'action aux magistrats afin de décider de ce qui caractérise une quelconque atteinte. Il en est de même pour l'article 93 relevant de l'interdiction se rapportant à « la violation directe ou indirecte de la vie privée des fonctionnaires publics ».

Il est clair ici que chacune de ces lois permettant une certaine libéralisation de la presse et des médias se voient contrebalancées par des lois aux contours flous, permettant à l'État de garder implicitement sa main mise sur les différents médias du pays. Et pour preuve, en 2018, les journalistes sont victimes d'une vague d'arrestations, pour des articles jugés « diffamatoires ». Le gouvernement Algérien peut se servir habilement de ces lois pour mener des opérations visant à museler les journalistes. Aujourd'hui, les technologies de l'information permettent de détourner la censure.

1. Politiques et médias : un jeu de pouvoir permanent

1. A / Au Royaume-Uni : la presse à scandale sévit comme quatrième pouvoir

Il est d'abord important de noter qu'il existe, au sein du journalisme britannique, une certaine « tradition » à être indépendant ou *freelance*¹⁴.

Il est clair que lors d'évènements politiques majeurs, comme les élections par exemple, les différents partis, conscients de l'influence des médias sur l'opinion publique, tentent de les influencer. C'est pourquoi, hommes et femmes politiques, font appel à diverses méthodes pour contrôler au mieux leur communication et leur image. La notion de « marketing politique » voit le jour. Bien que le Parti Conservateur soit un pionnier dans le domaine, plus particulièrement en introduisant, dès 1959, des techniques d'études de marché et de publicité dans la sphère politique, ce type de stratégie s'est vite démocratisé. De nombreux partis se dotent de services « marketing », « relations presse » ou encore « relations publiques », chose courante de nos jours. Certains vont même jusqu'à faire appel à des conseillers extérieurs au domaine de la politique, chargés la plupart du temps des relations avec les médias. Mais si l'on se penche sur leur carrière, on observe que la plupart de ces dits conseillers possède une expérience en matière de journalisme. Ainsi, de nombreux journalistes de presse écrite ont participé à des campagnes électorales. Ce fut le cas de

¹⁴ Aldridge, M. (2003). Journalistes au Royaume-Uni : « l'exceptionnalisme » britannique, *Hermès, La Revue*, 35(1), p. 155

Bernard Ingham qui collabora avec le Parti Conservateur en 1979. Suivirent Sir Harry Boyne en 1983, John O'Sullivan en 1987 ou encore Charles Lewington en 1995. Même constat du côté du Parti Travailleiste avec les journalistes Roger Carroll et Mike Molloy en 1979 et Alastair Campbell en 1997. Petit à petit les « spécialistes » de la télévision prennent d'assaut ces nouveaux postes. En 1997, lors de conférences de presse, certaines personnalités politiques vont même jusqu'à choisir les journalistes chargés de les interroger. Avant chaque conférence des Travailleistes, les attachés de presse du parti s'entretenaient avec les journalistes afin d'être sûrs que ces derniers aient bien saisi le message à faire passer. Les communiqués de presse ont également un rôle important dans la diffusion du message politique.

À l'inverse, certains médias vont montrer d'autant plus leur indépendance vis-à-vis des partis voire aller jusqu'à critiquer les méthodes employées par certains. La campagne électorale tourne en « bataille entre les journalistes et les hommes politiques pour contrôler la transmission de l'information¹⁵ ». De leur côté les médias mettent en place différentes méthodes pour s'émanciper de cette emprise politique, que ce soit en cherchant des sources d'informations autres que les partis eux-mêmes, en refusant de diffuser les discours et en les résumant eux-mêmes par la reformulation et le commentaire. Certains commandent leurs propres sondages comme ce fut le cas entre 1979 et 1997. Chaque apparition médiatique devient un « show » dans lequel politiques et journalistes s'affrontent. Les partis tentent de convaincre les électeurs tandis qu'à l'opposé les médias sont à l'affût de la moindre faille.

En 2007, Tony Blair, Premier ministre britannique à l'époque, entame un premier décroisement du système de « lobby », en rendant accessible à tous les journalistes les conférences de presse de son porte parole et non uniquement à ceux bénéficiant d'une accréditation. Toutefois, l'arrivée des technologies de l'information et de la communication (TIC) permet de plus en plus aux partis de se détacher des médias. Il existe cependant une complicité entre sphère médiatique et sphère politique qui persiste, les deux parties possédant souvent des intérêts interdépendants. Les politiques ont besoin de canaux de diffusion pour propager leur message et les journalistes étant en quête d'évènements.

¹⁵ Puddenphatt, A. (1997). Battle between journalists and politicians over who controls reporting, Democracy rules, *The Guardian*, 31/03/1997. Consulté le 10.07.2019

La finesse de la frontière séparant la sphère médiatique de la sphère politique provoque une méfiance accrue et de vives critiques envers les médias. L'actuel Premier ministre britannique, Boris Johnson, en est la parfaite illustration. Autrefois connu pour son activité de journaliste, il est élu à la Chambre des Communes en 2001 pour ensuite entamer une longue carrière politique. Pour Mick Temple, professeur en journalisme et politique à l'Université du Staffordshire en Angleterre, ces va-et-vient entre journalisme et politique ne font que renforcer « l'idée que le travail des journalistes consiste à attaquer et dénoncer les politiques disparaît à toute vitesse » et ajoute que « cette relation est devenue un bénéfice mutuel plutôt qu'une confrontation permanente ».

En 2017, les médias britanniques révèlent une série de scandales sur des faits de harcèlement sexuel touchant toute la classe politique. Suite à cela, le ministre de la Défense britannique, Michael Fallon, démissionne le 1er novembre de la même année, indiquant dans une lettre à Theresa May, à l'époque cheffe du gouvernement, avoir déjà eu un « comportement déplacé ». Au même moment, le quotidien *The Guardian* annonce qu'une liste contenant les noms de quarante parlementaires conservateurs et ministres ayant eu un comportement déplacé envers des femmes est en circulation. Un moyen qui a permis de faire pression sur une bonne partie de la classe politique.

Le Royaume-Uni est habitué à ce genre d'affaires, les médias britanniques ayant moins de retenue que leurs homologues français. En effet, pour eux, les représentants du peuple se doivent d'être irréprochables et le mensonge est très sévèrement jugé. En 2015, Loïc de la Mornais, journaliste de France 2, commentait depuis Londres : « Il faut savoir que certes, c'est une presse à scandale, mais que quand ils décident d'enquêter sur quelque chose ou quelqu'un, ils y mettent les moyens : écoutes téléphoniques, déguisements... C'est du vrai journalisme d'investigation qui va très loin. » Dans ce genre de cas, les médias sont clairement utilisés comme un moyen pour parvenir à plus de transparence et mettre en lumière des faits et informations d'intérêt général.

De nos jours, les médias investissent la sphère du numérique et plus particulièrement les réseaux sociaux. Certains vont même jusqu'à employer l'expression de « médias sociaux¹⁶ » pour désigner ces derniers. Avec ces nouveaux outils informatiques, le rôle de quatrième pouvoir des médias se voit rudement mis à l'épreuve. Le site d'information français *Médiapart* parle même d'un « cinquième pouvoir », détenu par « des gens ordinaires qui sont devenus leur propre média ».

En 2016, le ministre britannique de la Culture John Whittingdale se retrouve mêlé à une affaire qui fit du bruit au Royaume-Uni. Ce dernier, craignant la diffusion de révélations à son sujet, est soupçonné d'avoir lâché du lest en matière de régulation des médias. Cette annonce éclate à un moment où le gouvernement britannique se trouve fragilisé, notamment à cause de l'implication de son Premier ministre David Cameron dans l'affaire des *Panamas Papers*. Au début du mois d'avril, les britanniques apprennent la liaison entre le ministre britannique de la Culture, John Whittingdale, et une prostituée. Le scandale est révélé par les médias *Byline* et *Newsnight*. Une question se pose alors. Pourquoi les médias comme *The Sun* qui raffolent de ce genre d'histoires ont passé sous silence cette affaire ? Pour l'opposition, la réponse est claire. Les médias avaient eu vent de cette histoire. Ils ont donc profité de cette position de force pour faire pression sur le ministre de la Culture. Afin d'éviter que cette fâcheuse histoire n'éclate au grand jour, John Whittingdale aurait fini par céder et a accepté de revoir certaines mesures de régulation des médias. Le 2 avril, le député travailliste Chris Bryant écrivait sur Twitter : « Il semble que les médias tenaient délibérément une épée de Damoclès au-dessus de John Whittingdal ». Pour ensuite ajouter : « Il a parfaitement le droit d'avoir une vie privée, mais dès qu'il a appris cela, il aurait dû se mettre à l'écart de toute régulation de la presse ». Les jours qui suivent, le ministre se voit contraint de s'expliquer publiquement sur sa relation avec la prostituée en question.

Au Royaume-Uni, le moindre écart en matière de vie privée peut facilement mettre fin à une carrière politique. Bien qu'à l'époque des faits John Whittingdale n'était pas ministre de la Culture, il présidait un groupe de travail parlementaire affilié à la régulation de la presse. Il faut savoir que les députés britanniques sont contraints de respecter un modèle de conduite des plus sévères. Chacun des faits et gestes des hommes et femmes politiques sont surveillés et le moindre scandale

¹⁶ Clarke, A. (2010). Les médias sociaux, utilisations politiques et conséquences pour la démocratie représentative, *Bibliothèque du Parlement*, n° 2010-10-F, p. 1

peut très vite leur porter préjudice. La presse à scandale agit alors comme une forme de quatrième pouvoir, capable de faire basculer à tout moment le parcours des représentants britanniques.

1. B / En Algérie, Internet et les réseaux sociaux pour détourner (tant bien que mal) la censure

Déjà en 1964, Mohamed Boudiaf, ancien président Algérien mort assassiné, affirmait : « Il est temps pour chaque algérien de définir clairement sa position, avant qu'il ne soit trop tard. Le silence est pour le pouvoir la meilleure couverture, à l'abri de laquelle il cherche à imposer au pays un régime à sa convenance, fait de contrainte et d'arbitraire. » Quoi de mieux que la liberté de la presse - et plus largement la liberté d'expression - pour répondre à ce silence ?

En dépit des fortes pressions de la part de l'État algérien, les médias tentent tant bien que mal de maintenir leur rôle de transmetteur de l'information. De leur côté les médias privés avancent dans un environnement assez flou, n'étant soumis à aucune régulation. Cette « zone grise » permet aux chaînes de télévision d'émettre vers l'Algérie via un opérateur satellite. C'est le cas de l'Égyptien NileSat par exemple. Mais l'ambivalence régnant autour du statut de journaliste n'est pas pour faciliter la tâche de ces médias privés. Il est plus difficile pour eux d'obtenir des accréditations, d'enregistrer dans des studios algériens ou encore démarcher des annonceurs publicitaires. Il en est de même pour les sites d'information en ligne. D'autant plus que ces derniers dépendent de la volonté des autorités algériennes. À tout moment, le gouvernement peut décider de saisir le matériel et les locaux de n'importe quel média, voire même procéder à sa fermeture. Ce fut le cas en 2015 pour la chaîne de télévision *El Watan TV*, contrainte de fermer suite à des propos tenus par l'un de ses invités lors d'une émission.

Malgré un paysage médiatique numérique en pleine expansion, les autorités restent à l'affût. Le pluralisme des opinions reste tabou et certains sujets - comme jusqu'à récemment la santé de l'ancien président Abdelaziz Bouteflika - sont à éviter. En 2016, le journaliste algéro-britannique Mohamed Tamalt alors rédacteur pour le journal *El Khabar* en a fait les frais. Également détenteur d'un blog sur le réseaux social Facebook, il est suivi par plus de 100 000 personnes. Sur sa page, le journaliste s'attaque régulièrement et ouvertement à des responsables politiques et le chef de l'État

en fonction à l'époque, Abdelaziz Bouteflika, ainsi qu'aux membres de sa famille. Au mois de juin, Mohamed Tamalt est mis sous mandat de dépôt pour « atteinte à la personne du Président ». Une décision qui ne manque pas de susciter une immense indignation au sein de la profession et des défenseurs des droits de l'Homme. Le 11 juillet, il est condamné à deux ans de prison pour le même motif. Il est incarcéré le 27 juin. Mohamed Tamalt commence alors une grève de la faim, dès le jour de son arrestation. Après cinquante trois jours de jeûne, il est transféré au service des détenus de l'hôpital Lamine-Debaghine, à Bab El Oued. Début septembre, il tombe dans un coma profond et décède le mois de décembre suivant, à l'âge de 42 ans. Plus tôt, en 2003, le journaliste Hassan Bouras est condamné pour « outrage à corps constitués » suite à la publication d'une vidéo montrant trois personnes dénonçant ouvertement des faits graves de corruption et la mauvaise gestion des institutions chargées du système judiciaire et sécuritaire de la ville d'El Bayadh. Il est condamné à deux ans de prison et est interdit d'exercer pendant cinq ans.

Les manifestations en Algérie contre un cinquième mandat ont poussé Abdelaziz Bouteflika, le président, à démissionner. Les événements ont été largement relayés sur les réseaux sociaux et font chaque semaine la une des journaux. Malgré cet élan médiatique, de nombreux journalistes témoignent, au micro de journalistes français, ne pas pouvoir exercer leur métier librement et subir des pressions de la part du gouvernement¹⁷. Éric Chol, rédacteur en chef de *Courrier International*, explique, d'après les propos recueillis par le journal français *Le Point*, lors d'un débat à l'Institut du monde arabe, vendredi 14 juin 2019, dans le cadre du festival Arabofolies : « [Dès le début des contestations] le ministère de la Communication a fait passer un message aux médias algériens. L'instruction a alors été donnée de parler et de commenter les revendications économiques des Algériens, plutôt que du rejet du cinquième mandat ». Néanmoins, pour lui, « la révolution a laissé une fenêtre ouverte ». Selon certains journalistes présents, « la colère des journalistes s'exprime enfin ». Une « fenêtre » dont les médias en ligne pourraient tirer profit.

La contestation du pouvoir en place au sein des médias s'exprime notamment sur le web et les réseaux sociaux. En juillet 2019, le journal d'information en ligne *Interlignes Algérie* est censuré en Algérie mais le site web est toujours accessible depuis l'étranger. Il fut de même un peu plus tôt pour le site *TSA*, qui retranscrit chaque vendredi les manifestations partout dans le pays. Un total de

¹⁷ Panara, M. (2019). Algérie : une révolution aussi pour les médias, *Le Point Afrique* [En ligne] https://www.lepoint.fr/afrique/algerie-une-revolution-aussi-pour-les-medias-14-06-2019-2319024_3826.php, consulté le 25.07.2019

deux sites web d'information censurés en l'espace de deux mois. Selon Bouzid Ichalalene, fondateur et directeur de *Interlignes Algérie*, l'accès au site serait suspendu suite à la publication d'un article relatant les éléments clés d'une enquête visant les ministres de l'ex-président, Abdelaziz Bouteflika. « Depuis sa création, notre journal électronique s'est fixé une ligne claire et nette : informer objectivement et traiter toute l'information sans aucun parti pris. Mais, il semblerait que cette manière de faire et l'audience de notre journal, qui ne cesse de croître, n'ont pas été du goût de ceux qui ont décidé de le censurer. Ce blocage, faut-il le rappeler, a eu lieu à partir de jeudi dernier faisant suite à la publication d'un article reprenant une enquête du journal français, *Le Nouvel Observateur*, sur les avoirs des ministres de Bouteflika à l'étranger », développe Bouzid Ichalalene dans un communiqué. De plus, selon lui, la couverture du mouvement de contestation populaire a « visiblement dérangé ».

Bien que le site web soit censuré, la page Facebook du média est toujours fonctionnelle et les journalistes d'*Interlignes Algérie* y relaient quotidiennement l'actualité nationale. Le 31 juillet 2019, le journal publie : « Nous réitérons notre détermination à ne rien changer à notre manière de travailler, car la censure et l'autocensure sont incompatibles avec le métier, noble, du journalisme. La liberté de la presse est un levier essentiel de toute démocratie ». Quelques jours après, la rédaction conseille à ses utilisateurs d'utiliser Tor pour pouvoir accéder au site. Ce réseau informatique permet, via un système de relais, de rendre anonyme les connexions. Il est notamment utilisé pour contourner la censure en rendant possible l'accès à des données Internet bloquées dans certaines zones géographiques. Tor reçoit le prix du logiciel libre en 2010.

Cet exemple montre parfaitement comment les technologies permettent de détourner la censure et s'avèrent être un atout essentiel pour le journalisme en vue de déjouer tout main mise d'un quelconque gouvernement ou d'une quelconque institution. Bien que les manifestations touchent le pays de toutes parts, le web aura fortement contribué au mouvement. En 2018, la création d'une page Facebook défavorable à la représentation de Bouteflika dans la course à la présidentielle dans le but de briguer un cinquième mandat a grandement aidé à cristalliser la colère du peuple algérien. « Dès le début du mouvement, la presse électronique a gagné en audience », explique Lynda Abbou, journaliste, dans une interview pour l'hebdomadaire français *Le Point*, avant d'ajouter : « Les Algériens, qui avaient eu le sentiment d'assister à un jour historique ce 22 février, ont été incrédules de voir qu'à la télé on n'en parlait pas ». À partir de ce jour, les manifestations se sont faites plus intenses dans les grandes villes. La veille, de nombreux messages

anonymes avaient été relayés sur les réseaux sociaux. Ce jour là, le portrait du président est arraché et piétiné par des manifestants. Il faut savoir que, en 2014, déjà 92% des algériens possèdent un compte Facebook¹⁸.

Parallèlement la confiance des citoyens dans les médias publics accuse le coup depuis 1999. Avec les récents événements, cette dernière est au point mort, à l'inverse de la presse en ligne qui continue de gagner du terrain. En effet, la presse en ligne n'étant pas reconnue par la législation algérienne, cette dernière ne dépend d'aucun organe étatique et bénéficie ainsi d'une bonne réputation auprès de la population. De plus, l'absence de papier permet de s'affranchir des pressions des imprimeurs de l'État. Une véritable « fenêtre ouverte », dans l'un des pays les plus connectés d'Afrique.

2. Les médias sous la contrainte économique

2. A / Au Royaume-Uni, la crise économique du papier impact largement la presse locale et le journalisme d'investigation

Tout d'abord, il faut savoir que, de la même manière que bon nombre de pays occidentaux, le Royaume-Uni et sa sphère médiatique ont subi de plein fouet l'arrivée d'Internet. Une évolution technologique non sans conséquences sur son modèle économique. La presse s'est vue particulièrement touchée par ce bouleversement. Le rapport Cairncross, produit par la journaliste Frances Cairncross sur une demande du gouvernement, établit un constat sur l'économie actuelle du journalisme et son avenir et insiste sur l'importance du métier de journaliste dans une démocratie.

Première conséquence : une baisse draconienne des revenus publicitaire. Une perte que la presse britannique peine encore à compenser malgré ses nombreuses déclinaisons numériques. Les rédactions se sont vues contraintes de rogner sur leurs budgets au détriment d'investissements dans

¹⁸ Statista. (2014). *Pénétration de Facebook dans une sélection de pays arabes à partir de novembre 2014* [Base de données]

le but d'accompagner leur transformation digitale. Ces changements ont également eu un impact important sur la profession avec 6000 journaliste en moins depuis 2007¹⁹. Cette baisse conséquente des revenus a sévèrement touché deux branches du journalisme : l'investigation, qui demande beaucoup de temps et d'investissements, et la presse locale, ne faisant pas le poids face aux grands médias nationaux.

Parallèlement, une chute notable de la distribution de quotidiens nationaux s'est faite ressentir avec l'arrivée des smartphones en 2007. Ces dernières sont passées de 11,5 millions d'exemplaires en 2008 à 5,8 millions en 2018.

Baisse du nombre d'exemplaires chez les quotidiens nationaux entre 2008 et 2018 :

Titre	Baisse en %
Daily Mail	40 %
Daily Mirror	62 %
Daily Star	46 %
Daily Telegraph	56 %
Financial Times	58 %
The Guardian	60 %
Daily Express	52 %
The Sun	54 %
The Times	30 %

Le secteur le plus touché est celui de la presse locale. Le nombre d'exemplaires est passé de 1303 à 982 entre 2007 et 2017. Parallèlement, avec Internet et l'avènement des *pure players* - comme le *Huffpost* par exemple - jamais l'information n'a été aussi accessible. Mais cette évolution

¹⁹ Cairncross, F. (2019). The Cairncross review : a sustainable future for journalism. [En ligne] https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/779882/021919_DCMS_Cairncross_Review_.pdf, consulté le 27.08.2019

transforme la manière dont les lecteurs appréhendent l'information. Désormais, l'accès à l'information s'opère via des plateformes intermédiaires comme Google News ou bien par les réseaux sociaux comme Facebook ou Twitter. Ces nouvelles pratiques ont deux conséquences principales sur la façon dont le lecteur va recevoir et s'approprier l'information. Premièrement, un phénomène de « désagrégation de l'information » apparaît. La lecture se fait article par article. Le lecteur choisit lui-même le contenu qu'il va consulter, contrairement à la méthode traditionnelle d'accès où les médias proposent un panel d'informations. Deuxièmement, les informations dites « d'intérêt public » sont celles qui ressortent le moins sur ces plateformes. Avec le système de référencement, les algorithmes font émerger en priorité les contenus les plus partagés ou bien du contenu personnalisé selon vos données de navigation. D'après le rapport, la grande majorité des britanniques adultes se sentent dépassés par ce flux d'informations incessant et consacrent moins de temps à s'informer. Les médias se sont vu contraints d'adapter leur contenu à ces paramètres. Les articles sont plus courts, le contenu doit être attractif voir « sensationnaliste » et les titres doivent attirer l'oeil. Un autre problème majeur se pose. Avec ce nouveau modèle économique de l'information, difficile de distinguer une information sûre d'une intox.

La presse britannique a donc connu une baisse sévère de ses ressources financières. D'un côté, les publicitaires se détachent de plus en plus de la presse papier et de l'autre les lecteurs privilégient de moins en moins le format papier. Pour preuve, d'après le rapport Cairncross « la baisse combinée de ces deux sources de revenus s'établit à -50% entre 2007 et 2017 ». Pourtant, Internet était perçu, à son arrivée dans la sphère médiatique, comme un complément au support traditionnel qu'est le papier avec comme objectif second d'attirer d'avantage les annonceurs en augmentant la visibilité. Or, sur les sites web, l'espace dédié à la publicité est plus restreint et donc moins attrayant. Problème qui s'accroît avec l'explosion des smartphones. Conséquence : un espace publicitaire avec peu de valeur. S'ajoute à cela le problème des applications et extensions de type Adblock pour bloquer les publicités. Enfin, les plateformes évoquées plus haut comme Google News et les réseaux sociaux peuvent, grâce à la récolte des données des internautes, proposer une publicité ciblée de qualité. Dans le but d'attirer les publicitaires, certains médias en ligne n'ont pas hésité à développer des contenus *premium*, payants et souvent gage de qualité. D'autres adoptent une technique similaire aux réseaux sociaux de type Facebook et proposent des contenus gratuits et récoltent, en échange, les données des utilisateurs. Un moyen de mieux cibler leur lectorat et ainsi

attirer les annonceurs. C'est le cas du *Financial Times* par exemple. Toutefois, d'après l'auteure, « la publicité digitale n'est pas une source de revenus suffisante ». Beaucoup de médias se sont alors lancés dans l'abonnement en ligne. Bien que ce système fonctionne plutôt bien pour les grands titres nationaux, c'est loin d'être le cas pour la presse locale. Certains médias se sont tournés vers de nouvelles sources de financement comme la donation, l'achat article par article, regrouper du contenu de médias différents, etc. Or le rapport affirme qu'une « très faible propension de la population est prête à payer pour accéder à de l'information ». De plus, les plateformes d'information détiennent un quasi-monopole sur la publicité en ligne. Ceci est permis par leur position dominante en matière de récolte de données. De plus, en 2018, le nouvel algorithme de Facebook ne facilite pas la tâche pour les journalistes. Le 19 janvier 2019, Mark Zuckerberg, PDG du réseau social, annonce sur sa page : « Nous allons réaliser un changement majeur sur la façon dont nous construisons Facebook ». Désormais, le fil d'actualité des internautes - page d'accueil où apparaissent les contenus proposés - privilégiera les publications des « amis » au détriment de celle proposées par les entreprises, incluant les médias et sites d'information. Le manque de transparence de ces plateformes constitue un obstacle dans la création d'un « environnement économique équitable, prédictible, durable et de confiance ». En connaissant mieux ces dernières, les médias pourront mieux appréhender le fonctionnement du marché publicitaire en ligne.

En ce qui concerne les secteurs les plus touchés par ces changements, il s'agit de la presse locale et du journalisme d'investigation, deux piliers essentiels à la démocratie. En effet, l'investigation notamment, permet la mise en lumière d'événements occultés au grand public, informations souvent d'intérêt général.

2. B / En Algérie, le pouvoir garde sa main mise sur les médias via les imprimeries et les sociétés de publicité

Les pressions économiques de l'État envers les médias ne se font pas rares. Dès les années 1990, le gouvernement n'hésite pas à garder sa main mise sur les médias via la publicité et les imprimeries et les contrôles fiscaux. Il faut savoir que la répartition de la publicité publique dépend largement des autorités algériennes. Au moindre sujet jugé embarrassant, l'État n'a qu'à refermer

son étreinte économique. Seul moyen pour garantir son indépendance : posséder sa propre imprimerie et ne faire appel qu'aux financements privés. Un pari plutôt risqué. Ce contexte a fait apparaître de nouveaux acteurs sur le marché médiatique : les hommes d'affaires. Ces derniers rachètent une partie ou la totalité de certains médias. De son côté le gouvernement resserre son étai sur le marché de la publicité. Même le secteur privé n'est pas épargné. En 2014, le ministre de la communication, Hamid Grine, annonçait en parlant des entreprises publicitaires : « Cette entreprise, en fait, si elle jouit des conditions d'une gestion saine, moderne et compétitive, ne peut être qu'une entreprise vertueuse, dans ce sens où elle choisit ses espaces d'insertion publicitaires dans la presse en fonction de la vertu des titres ». Le message est sans équivoque. Toute entreprise relevant du secteur privé et qui serait tentée de placer de la publicité dans des médias jugés critiques envers le gouvernement et ses institutions s'expose à des ennuis certains. Déjà en 2015, le média en ligne *TSA* accusait les autorités algériennes, et notamment le ministre du Commerce Abdeslam Bouchouareb, de pousser les annonceurs à boycotter le site. En 2016, au micro de *Radio M*, Brahim Sail, directeur général d'IMMAR, organisme réalisant des études marketing et médias, révèle que le marché publicitaire en Algérie se chiffre entre 200 et 300 millions de dollars. Selon l'Agence d'édition et de publicité (Anep), la publicité publique et institutionnelle représente 20% du marché. Cette part publique permet à l'État de bénéficier d'un moyen de pression essentiel et est même devenu un moyen d'intimidation pour faire taire certains médias critiques. C'est le cas des journaux *El Watan* et *El Khabar*, privés de cette publicité depuis 1993 pour le premier et 1998 pour l'autre.

Depuis 2014, la presse écrite souffre d'un contexte économique qui lui est peu favorable. La grande majorité des titres de presse adoptent alors une ligne éditoriale - très - peu critique envers le pouvoir en place pour assurer la continuité de leur média, ces dernières dépendant grandement de la publicité. Certains journaux comme *El Watan* ou *El Khabar* tentent tant bien que mal de conserver une ligne éditoriale marquée, se positionnant déjà en 2013 contre un quatrième mandat du président Abdelaziz Bouteflika. Une prise de position à l'origine de nombreux obstacles économiques auxquels font face les deux journaux. Dans le cadre d'une enquête menée par RSF en 2016 sur la liberté de la presse en Algérie, Cherif Rezgui, directeur d'*El Khabar* rapporte : « Il y a une volonté politique de nuire à la presse écrite dont la ligne éditoriale est critique. Nous savons par exemple de source sûre que les autorités, notamment le ministre de la Communication et celui de l'Industrie et des Mines, n'hésitent pas à contacter les grands industriels pour nous priver de publicité. Cette

politique a coûté à *El Khabar* 50 % de ses recettes publicitaires en 2015. » Même constat pour ses confrères d'*El Watan*. Omar Belhouchet, directeur du journal, témoigne pour RSF : « Chaque acquis obtenu par la presse indépendante pendant les années 90, au prix de très lourds sacrifices, est en train d'être perdu dans un contexte de déréglementation où, sous couvert de pluralisme, des fonds occultes sont en train de s'emparer peu à peu des médias ». Dans une interview²⁰ consacrée à *Le Point* en juin 2019, Khaled Drareni, fondateur de *Casbah Tribune* dénonce : « [Les] annonceurs, quand ils s'aperçoivent que vous couvrez les manifestations, vous lâchent ».

Même constat du côté de la presse écrite avec les imprimeries. Privés ou publics, les titres de presse algériens dépendent en grande partie des imprimeries publiques et donc sont sous la supervision de l'État de manière indirecte. Les prix bas et la flexibilité vis-à-vis de paiements pratiqués par ces imprimeries apparaissent en premier lieu comme signe d'encouragement de l'émergence d'une presse plus ou moins libre. Or, il en est tout autre chose. Le gouvernement, en gardant la main sur ces entreprises, garde un certain contrôle de l'information. De ce fait, lorsque l'État algérien a un quelconque litige avec un titre de presse indépendant, il lui suffit d'user du levier qu'offre les imprimeries en exonérant ces derniers à régler le paiement des arriérés de manière immédiate et sans préavis. Une méthode qui porte ses fruits puisqu'elle a amené à la fermeture de plusieurs titres. Ce fut le cas dans les années 1990 pour le journal *La Nation* et en 2014 pour *Algérie News* ou encore *El Djazair News*. Aujourd'hui les titres de presse *El Watan* et *El Khabar* font les frais de cette politique. Au début des années 2000, pour garantir leur indépendance, les deux quotidiens ont fait construire trois imprimeries : Simprec à Constantine, Enimpor à Oran et Aldp à Alger²¹. Malheureusement, les deux titres de presse n'arrivent pas à suivre financièrement et l'imprimerie de de Ouargla a dû fermer. Avec des pressions subies de la part de l'État par les annonceurs d'un côté et les imprimeries de l'autre, il est très difficile, voire quasiment impossible, pour les médias de garantir leur totale indépendance éditoriale. Bien que rencontrant des difficultés, le web s'avère être une alternative à l'imprimerie. Le journal *El Fajr* en fait également les frais en 2014. L'imprimerie avec laquelle le journal travaille réclame un arriéré de 55 millions de dinars. Dans le même rapport de RSF évoqué plus haut, Hadda Hazem, directrice de la publication,

²⁰ Panara, M. (2019). Algérie : une révolution aussi pour les médias, *Le Point Afrique* [En ligne] https://www.lepoint.fr/afrique/algerie-une-revolution-aussi-pour-les-medias-14-06-2019-2319024_3826.php, consulté le 25.07.2019

²¹ Benelkadi, K. (2019) Simprec , Enimpor et ALDP : Imprimeries sous pression, *ElWatan.com* [En ligne] <https://www.elwatan.com/edition/actualite/simprec-enimpor-et-aldp-imprimeries-sous-pression-06-02-2019>, consulté le 10.08.2019

explique : « Le 19 mai dernier, on reçoit, par huissier, une demande de rembourser l'intégralité de la dette, sinon la SIA se réservait le droit d'arrêter l'impression du journal. On a essayé de les contacter à maintes reprises, en vain. On a alors appelé le ministère de la Communication pour leur expliquer le problème. Mais le 2 juin, la SIA a interrompu l'impression du titre ». Cependant, les deux entreprises avaient convenu d'un échéancier. Pour elle : « Seul *El Fajr* est frappé par cette mesure, alors que plusieurs journaux ont des dettes auprès de la SIA. Cette mesure est plus politique que commerciale ». Selon Hadda Hazem, il s'agit d'un contrecoup de la part de l'État suite au positionnement du média contre un quatrième mandat d'Abdelaziz Bouteflika. Parallèlement, de riches hommes d'affaires algériens rachètent des médias, permettant ainsi de les redresser économiquement et de s'affranchir du joug de l'État. Or, comme souvent ces personnalités entretiennent, pour la plupart, des liens étroits avec les hommes politiques du pays. Il s'agit d'une stratégie à deux poids deux mesures.

Conclusion

Si la démocratie va de paire avec la liberté d'expression et la pluralité des opinions, il est alors évident que journalisme et démocratie sont indissociables. Et inversement. Comme observé avec l'étude de ces deux cas, le journalisme peut, de par sa mission d'information, contribuer à plus de démocratie. Ce type de régime favorise également l'émergence de médias libres et indépendants. Par exemple, en Angleterre, un des pays pionniers en matière de journalisme dit « démocratique », les médias indépendants et privés ne sont pas rares. Au contraire. Un de plus grands quotidiens britannique, propriété de Lebedev Holdings Ltd, ne possède-t-il pas pour humble nom *The Independent* ? À l'inverse, en Algérie, où le peuple se bat actuellement sans relâche depuis maintenant plusieurs semaines pour plus de démocratie, les médias indépendants peinent à joindre les deux bouts et font souvent les frais d'une politique hostile à leur encontre, les médias jugés critiques étant largement désavantagés par le pouvoir. Mais journalisme et démocratie sont deux institutions interdépendantes. Le journaliste a pour mission de « voir et faire voir le monde²² ». Si le peuple n'est pas informé, de quoi peut-il se défendre ? Pour l'auteure Géraldine Muhlmann, le journalisme possède deux rôles qui lui sont assignés : « Faire vivre du conflit et tisser du commun au sein de la communauté politique ».

²² Muhlmann, G. (2017). *Du journalisme en démocratie : essai*. Édition Klincksieck

Comme vu dans ces deux cas d'études, journalisme et politique sont en effet intimement liés. Une guerre de pouvoir permanente se livre entre ces deux institutions. D'un côté, les hommes et femmes politiques sont conscients de l'influence des médias sur les citoyens et vont tenter de se les approprier pour redorer leur image. D'un autre, ils savent pertinemment que les médias peuvent se révéler être de véritables ennemis, voire même un quatrième pouvoir. Pour cela, médias et politiques vont user de stratagèmes pour défendre leurs intérêts. En Angleterre, les médias vont s'appuyer sur des scandales pour faire tomber les hommes politiques. Ces derniers ayant une image irréprochable à défendre, il n'est donc pas difficile pour les médias britanniques de mettre fin à une carrière. En effet, au Royaume-Uni, les représentants du peuple se doivent de donner l'exemple et donc d'avoir une conduite irréprochable. La révélation de certains scandales a mis fin à la carrière de nombreux politiciens. Parallèlement certains médias sont proches de la classe politique et cette dernière n'hésitera pas à les convier à leur conférences de presse et autres événements à destination des médias. Il s'agit d'un jeu de pouvoir permanent. L'un et l'autre s'entraident et se mettent des bâtons dans les roues mutuellement. C'est pourquoi journalisme et démocratie sont interdépendants de par ce jeu de contradiction permanent, conflit en perpétuel renouvellement. En ce qui concerne l'Algérie, les médias indépendants et ceux qui osent critiquer le pouvoir se retrouvent face à de nombreux obstacles. L'État algérien, conscient du pouvoir et du rôle que peuvent jouer les médias n'hésite pas à user de lois aux contours flous et de la censure. De ce fait, de nombreux médias n'ont pas hésité à émerger sur le web et à critiquer ouvertement le pouvoir via Internet et les réseaux sociaux. Depuis le début du mouvement populaire en Algérie, beaucoup d'informations circulent sur le web et les médias et les réseaux sociaux ont grandement participé à la consolidation du mouvement. Mais depuis quelques temps le gouvernement ferme les vannes et a déjà bloqué l'accès à plusieurs médias en ligne depuis le territoire algérien. Internet qui s'avère être dans un premier temps un outil de contournement de la censure, se retrouve pris dans les mailles de l'État. Toutefois, il existe de nombreuses manières de détourner la censure sur le net. Ce fut le cas avec le média en ligne *Interlignes Algérie*. Peu de temps après le blocage du site depuis le pays, le journal explique à ses lecteurs comment détourner cette censure via un logiciel fonctionnant en « système d'oignon ». Ils s'agit des Tor. Ainsi, il est très difficile voire quasiment impossible de retracer les connexions. De plus, ces derniers continuent de communiquer et d'être actifs sur les réseaux sociaux.

Malgré ces nombreuses techniques pour passer à travers les mailles du filet, il existe un autre moyen de pression exercé sur les médias : l'économie. Avec la chute des ventes papier et donc, parallèlement, le retrait des annonceurs, de nombreux médias se retrouvent au pied du mur économiquement. Internet apparaît alors comme une alternative à cette crise économique. Beaucoup de journaux et autres médias ouvrent des éditions numériques, des fois totalement gratuites, des fois partiellement payantes. Cette solution évite des investissements matériels importants. Ce fut le cas en 2016 pour le quotidien *The Independent*. Désormais, le journal est disponible uniquement en version numérique. Toutefois, trouver un équilibre financier peut s'avérer difficile. Au Royaume-Uni, ce sont la presse locale et le journalisme d'investigation qui en font particulièrement les frais. Pourtant, il s'agit de deux composantes essentielles du métier. Même constat en Algérie où les autorités algériennes garde une main invisible sur les médias via le secteur économique. Dans un premier temps, la presse écrite connaît les mêmes problèmes financiers qu'en Angleterre. Beaucoup de journaux se tournent alors vers des éditions numériques. Mais le gouvernement garde un oeil toujours grand ouvert sur les médias algériens. Si un média est jugé trop critique envers le gouvernement, celui-ci peut se voir privé de financement notamment par des pressions exercés d'une part sur les annonceurs et d'autre part sur les imprimeries. La grande majorité des imprimeries appartiennent à l'État. Pour s'assurer une indépendance éditoriale, certains journaux comme *El Khabar* et *El Watan* n'ont pas hésité à faire construire leurs propres imprimeries. Le web apparaît également comme une solution pour s'affranchir du papier. Un autre problème économique se pose alors : celui de la publicité. En effet, tout annonceur téméraire voulant injecter de la publicité dans des médias d'opposition risque de sérieux problèmes avec les autorités algériennes.

De par ces exemples, le journalisme, par son essence, contribue et doit contribuer à la démocratie. Toutefois, il s'agit d'une lutte incessante entre médias et politiques. La classe politique tente tant bien que mal de se rapprocher des médias pour défendre ses intérêts et inversement, certaines personnalités politiques, par peur des conséquences de certaines révélations, vont se lancer dans une guerre contre les journalistes à travers des lois et autres procédés évoqués plus haut. Le journalisme, en remplissant sa mission d'information, donne aux citoyens les moyens de se conforter dans leurs opinions ou, à l'inverse, des raisons pour se révolter. Médias et démocratie sont interdépendants et indissociables. Pour conclure, il est intéressant de finir sur cette citation extraite d'un rapport du conseil de l'Europe sur les défis à relever par les médias et les journalistes à l'heure du numérique et des réseaux sociaux, et qui résume au mieux ce que tente de démontrer ce travail

de recherche : « L'existence de médias d'information libres et pluralistes capables d'informer les citoyens, de placer les acteurs les plus influents devant leurs responsabilités et d'ouvrir le débat public sur la conduite des affaires publiques, est essentielle au bon fonctionnement d'une démocratie. D'après les recherches existantes, un journalisme de qualité peut contribuer à élever le niveau de la connaissance politique, de la participation et de l'engagement et peut en outre favoriser la lutte contre la corruption et encourager les élus à représenter plus efficacement leurs électeurs. La liberté, la diversité et la capacité des médias d'information à permettre l'exercice de la démocratie dépendent de la structure institutionnelle du paysage médiatique de chaque pays. »

Bibliographie

AFP. (2001). Angleterre : vie privée contre droit d'informer, les Britanniques aussi s'interrogent, *Le Point* 21.05.2011 [En ligne] https://www.lepoint.fr/people/angleterre-vie-privee-contre-droit-d-informer-les-britanniques-aussi-s-interrogent-21-05-2011-1333500_2116.php, consulté le 26.07.2019

Aldridge, M. (2003). Journalistes au Royaume-Uni : « L'exceptionnalisme » britannique, *Hermès, La Revue*, 35(1), 155-163. [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2003-1-page-155.htm>, consulté le 15.04.2019

Arezki Himeur, M. (2011). Histoire de la presse en Algérie: du « bras écrit » de la colonisation à Facebook et Twitter, *Focus Algérie* [En Ligne] <http://focus-algerie.blogg.org/histoire-de-la-presse-en-algerie-du-bras-ecrit-de-la-colonisation-a-fa-a116340542>, consulté le 16.04.2019

Benelkadi, K. (2019). Simprec , Enimpor et ALDP : Imprimeries sous pression, *ElWatan.com* [En ligne] <https://www.elwatan.com/edition/actualite/simprec-enimpor-et-aldp-imprimeries-sous-pression-06-02-2019>, consulté le 10.08.2019

Cairncross, F. (2019). The Cairncross review : a sustainable future for journalism. [En ligne] https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/779882/021919_DCMS_Cairncross_Review_.pdf, consulté le 27.08.2019

Clarke, A. (2010). Les médias sociaux, utilisations politiques et conséquences pour la démocratie représentative, *Bibliothèque du Parlement*, n° 2010-10-F [En ligne] http://observgo.quebec.ca/observgo/fichiers/65274_GRA2.pdf, consulté le 23.07.2019

Cornia, A., Kalogeropoulos A., Kleis Nielsen R. (2016). Défis et perspectives pour les médias et le journalisme d'information à l'ère du développement des médias numériques, mobiles et sociaux,

Rapport du Conseil de l'Europe DGI(2016)18 [En ligne] <https://rm.coe.int/16806c0384%20>, consulté le 03.08.2019

Cucheval-Clarigny, M. (1857). *Histoire de la presse en Angleterre et aux États-Unis*. Paris, France : Amyot, éditeur de œuvres de Napoléon III. [En ligne] https://books.google.co.uk/books?hl=fr&lr=&id=M-1kfxNry1sC&oi=fnd&pg=PA1&dq=histoire+journalisme+angleterre&ots=KgNqLllvWZ&sig=b_u8JWkrQnbQV7KJaanR70ey2ls&redir_esc=y#v=onepage&q=histoire%20journalisme%20angleterre&f=false, consulté le 10.04.2019

Dris, C. (2014). Les médias en Algérie : un espace en mutation, *Maghreb - Machrek*, 221(3), 65-75. doi:10.3917/machr.221.0065 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-maghreb-machrek-2014-3-page-65.htm?contenu=article>, consulté le 08.05.2019

Dris, C. (2012). La nouvelle loi organique sur l'information de 2012 en Algérie : vers un ordre médiatique néo-autoritaire ? *L'Année du Maghreb VIII* [En ligne] <https://journals.openedition.org/anneemaghreb/1506>, consulté le 13.07.2019

Gingras, A. (2009). « Médias et Démocratie Le Grand Malentendu », *Presse de l'Université du Québec*, p. 2

Guide des médias du Royaume-Uni, *Media request* [En ligne] <http://www.mediasrequest.com/fr/europe/royaume-uni/index.html>, consulté le 11.07.2019

Histoire de la presse écrite au Royaume-Uni. (s.d.). Dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. [En ligne] https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_presse_%C3%A9crite_au_Royaume-Uni, consulté le 10.04.2019

Histoire de la presse écrite en Algérie. (s.d.). Dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. [En ligne] https://fr.wikipedia.org/wiki/Histoire_de_la_presse_écrite_en_Algérie, consulté le 15.04.2019

Journalisme (s.d.). Dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. [En ligne] <https://fr.wikipedia.org/wiki/Journalisme>, consulté le 12.04.2019

Kraemer, G. (2003). Journaux algériens : de la presse à la toile, panorama des sites web des quotidiens arabophones et francophones, *Réseaux*, 6(n°122), 273-285 [En ligne] <https://www.cairn.info/revue-reseaux1-2003-6-page-273.htm#>, consulté le 09.05.2019

AFP. (2011). Angleterre : vie privée contre droit d'informer, les Britanniques aussi s'interrogent, *Le Point* [En ligne] https://www.lepoint.fr/people/angleterre-vie-privee-contre-droit-d-informer-les-britanniques-aussi-s-interrogent-21-05-2011-1333500_2116.php, consulté le 12.08.2019

Loi organique n° 90-07 du 3 avril 1990 relative à l'information. Récupéré de <http://unpan1.un.org/intradoc/groups/public/documents/cafrad/unpan005789.pdf>, consulté le 10.06.2019

Loi organique n° 12-05 du 12 janvier 2012 relative à l'information. Récupéré de <https://www.amb-algerie.fr/wp-content/uploads/2014/04/LOI-ORGANIQUE-N°-12-05-DU-12-JANVIER-2012-CORRESPONDANT-A-L'INFORMATION.pdf>, le consulté 10.06.2019

Médias en Algérie. (s.d.). Dans *Wikipédia, l'encyclopédie libre*. [En ligne] https://fr.wikipedia.org/wiki/Médias_en_Algérie, consulté le 15.04.2019

Mahfuz A. (2005). « *Le droit d'informer* », chap. 15, Boeck Supérieur

Muhlmann, G. (2017). *Du journalisme en démocratie : essai*. Édition Klincksieck

Nicholls, P. (2019). La police britannique accusée de menacer la liberté de la presse, *Radio Rance Internationale* [En ligne] <https://information.tv5monde.com/info/la-police-britannique-accusee-de-menacer-la-liberte-de-la-presse-311330>, consulté le 28.06.2019

Panara, M. (2019). Algérie : une révolution aussi pour les médias, *Le Point Afrique* [En ligne] https://www.lepoint.fr/afrique/algerie-une-revolution-aussi-pour-les-medias-14-06-2019-2319024_3826.php, consulté le 25.07.2019

Puddenphatt, A. (1997). Battle between journalists and politicians over who controls reporting, Democracy rules, *The Guardian*, 31/03/1997. Consulté le 10.07.2019

Rivière-de-Franco, K. (2005). Partis politiques et médias en Grande-Bretagne : entre rivalité et complicité, *Revue LISA/LISA e-journal*. [En ligne] <http://journals.openedition.org/lisa/698>, consulté le 24.06.2019

Sifaoui, M. (2019). *Où va l'Algérie ?* Paris, France : Les éditions du Cerf

Urbain, I. (1861). *L'Algérie pour les Algériens*. Paris, France : Michel Lévy Frères, Libraires-éditeurs

Zirem, Y. (2001). La presse algérienne : mirages et réalités, *Jeune Indépendant* [En ligne] <https://algeria-watch.org/?p=59056>, consulté le 04.07.2019